This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE

St. DOMINGUE,

(RÉPUBLIQUE D'HAÏTI),

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A CE JOUR,

Orné du Portrait du Général BOYER,
Président de ce Gouvernement ;

Par Raban.

Paris,

LIBRAIRIE DE A. GUÉRIN,

PASSAGE DU CAIRE, N° 66.

1825.

1911
.R12

tephen Spaulding Mem
.. F. Harper
2-4-59
SS-4356

INTRODUCTION.

De toutes les nations du Nouveau-Monde, Haïti, autrefois Saint-Domingue, est celle qui offre le champ le plus vaste aux méditations du philosophe. Une population d'un million d'âmes est massacrée par une poignée de Castillans vagabonds, avides et féroces : ces tigres qui semblent ne ressentir qu'un besoin, celui d'amasser de l'or, ne reculent pas, pour le satisfaire, devant les plus horribles forfaits; et comme

ces infortunés, les délivre des maux inouïs qu'ils endurent; mais, à mesure qu'ils descendent dans la tombe, d'autres viennent les remplacer; car l'avidité des Européens s'est emparée de cette nouvelle branche d'industrie, et le commerce des esclaves se fait ouvertement à la face des nations qui se disent civilisées, et qui se montrent plus barbares que les enfans du Nouveau-Monde.

Trois siècles s'écoulent; des villes superbes se sont élevées sur le sol de Saint-Domingue. La culture de cette terre vierge a produit plus de richesses que les mines d'or découvertes dans son

sein. Le commerce de cette colonie devient immense ; il enrichit les Européens, et n'améliore point le sort des Noirs. Le despotisme des Blancs semble, au contraire, avoir fait des progrès ; il est devenu insupportable même aux malheureux accoutumés à souffrir tous les maux avec la résignation des martyrs. Tout-à-coup un cri de liberté se fait entendre ; les enfans de l'Afrique semblent se souvenir qu'ils sont hommes, et, après trois siècles de l'esclavage le plus abject, ils se montrent disposés à briser des chaînes dont le poids les accable. Mais leurs tyrans, furieux, courent aux armes ; une lutte s'en-

gage, elle est sanglante, et l'entière extermination de l'un des deux partis peut seule la faire cesser. Bientôt le sang coule par torrens; les flammes dévorent en même temps les villes et les habitations isolées. La métropole, en proie elle-même aux discordes civiles, fait cependant des efforts incroyables pour retenir cette riche possession qu'elle voit prête à lui échapper; mais les hommes qu'elle envoie, bien que vieillis dans les camps, bien qu'ayant acquis déjà le titre de *premiers soldats du monde*, sont étonnés de la résistance que leur opposent des hommes dont ils avaient entendu parler avec

mépris. Ces vieux guerriers qui avaient combattu pour la liberté, et qui avaient fait des prodiges, ont toujours la même valeur, et le même courage les anime ; mais le mot *esclavage* est venu frapper leurs oreilles : c'est pour faire des esclaves qu'on les a transportés dans le Nouveau-Monde, sous un soleil qui semble dévorer les Européens ; ils reconnaissent que les hommes que l'on veut enchaîner ne diffèrent de ceux de l'Europe que par un accident physique ; et c'est presque à regret qu'ils marchent sous les drapeaux de la liberté pour favoriser l'oppression.

Tout-à-coup, du sein de cette

e exter nation de l'un des
x partis peut seule la faire
er. Bientôt le sang coule par
ens; les flammes dévorent
même temps les villes et les
itations isolées. La métro-
e, en proie elle-même aux dis-
des civiles, fait cependant des
rts incroyables pour retenir
te riche possession qu'elle voit
te à lui échapper; mais les
nmes qu'elle envoie, bien que

mépris. Ces vieux guerriers
avaient combattu pour la liberté
et qui avaient fait des prodiges
ont toujours la même valeur, et
le même courage les anime; mais
le mot *esclavage* est venu frap-
per leurs oreilles : c'est pour fai-
re des esclaves qu'on les a trans-
portés dans le Nouveau-Monde,
sous un soleil qui semble dévorer
les Européens; ils reconnaissent
que les hommes que l'on veut en-
chaîner ne diffèrent de ceux de
l'Europe que par un accident
physique; et c'est presque à re-
qu'ils marchent sous les dra-
x de la liberté pour favori-
oppression.

t-à-coup, du sein de cette

reçue, et les talens dont il
t fait preuve, semblait appelé
hautes destinées : cet homme
it le titre de président de la
ublique haïtienne, et il par-
t bientôt à réunir tous les
tiens sous une seule bannière.
ait encore une tâche difficile
mplir : c'était de forcer, par
gesse de son gouvernement,
ance à renoncer aux préten-
qu'elle avait toujours sur le

vert de gloire le chef de cette république, si digne d'exercer le pouvoir qui lui est confié.

L'île d'Haïti, aujourd'hui si florissante, a 160 lieues de long sur une longueur moyenne de 30 lieues ; et son circuit est de 600 lieues, en faisant le tour de toutes ses anses. Le centre de l'île est occupé par un groupe de montagnes, les unes plus élevées que les autres, d'où sortent, comme d'un point central, trois chaînes qui se dirigent : l'une à l'Est, c'est la plus longue ; elle traverse le milieu de l'île dans cette direction ; une seconde chaîne se dirige vers le Nord-Ouest, et aboutit au Cap Fou ; la troisième, moins longue

les principales [illegible]
Neyra, le Macoris, l'Usaque
vière de Monte-Christo, l'Y
l'Artibonite, qui est la plus
due et la plus large de tout
terroir est salubre dans les
tagnes; mais les exhalaison
sortent des marais et la cha
climat rendent les plaine
saines. Les principales vill
le Cap-haïtien, le Port-au-
San-Domingo, Léogane, le
[illegible] depuis la révolution, l

un service très-actif. Son commerce est considérable ; il répond victorieusement aux hommes que quelques intérêts particuliers rendent injustes, et qui prétendent que la paresse et l'indolence sont le défaut dominant des Noirs. Avant la récognition de son indépendance par la France, la république haïtienne exportait annuellement pour plus de cinquante millions de francs des produits de son territoire. Que sera-ce maintenant?

Voici quelques fragmens d'un rapport fait par un comité américain, qui pourront donner une idée de la situation politique et morale de ce pays.

portion des besoins de la popul
tion, qu'en aucun pays de l'Eu
rope, et les progrès des élèves
sont très-satisfaisans.

« Le gouvernement est efficace
et il paraît qu'on peut avoir con
fiance dans sa stabilité. La forme
en est républicaine, les lois étan
l'ouvrage d'un corps législatif é
par le peuple (1). Cependant

(1) Voici, en substance, ce que co
tiennent les principaux articles de
constitution de cette république :

président est revêtu d'une auto-

» lettre close adressée au sénat, qui
» est pourtant libre dans son choix; il
» peut même mettre le président en
» accusation. Le président exerce le
» pouvoir exécutif, il est la source des
» honneurs, et nomme à tous les em-
» plois. Le pouvoir législatif est par-
» tagé entre le sénat et la chambre des
» députés. Elle se compose d'un député
» par chaque commune, et de deux
» pour les villes capitales. Ils doivent
» être propriétaires et avoir vingt-trois
» ans accomplis; ils sont élus pour cinq
» ans. Les députés qui vendent leurs
» voix sont exclus de tous les emplois
» du gouvernement. La chambre des
» députés s'assemble le premier avril
» de chaque année au Port-au-Prince;
» les séances durent trois mois. Le sé-

rité prédominante, en raison de la force armée qui est à sa disposition. Il ne semble pas, néanmoins, qu'il en abuse, et il est évident que la continuation du système actuel d'éducation et de la forme républicaine du gouver-

---

» nat se compose de vingt-quatre mem-
» bres qui sont élus pour neuf ans par
» la chambre des députés, sur une sim-
» ple liste qui ne doit contenir le nom
» d'aucun député, présentée par le pré-
» sident. Pour être sénateur, il faut
» être âgé de trente ans; et aucun ne
» peut être réélu qu'après trois ans. Le
» sénat est spécialement chargé de tout
» ce qui concerne l'administration; il
» est permanent; et chaque sénateur
» jouit d'une pension de 1,600 gour-
» des. »

nement doit, à une époque peu éloignée, placer en réalité le pouvoir dans les mains du peuple et de ses représentans. Mais jusqu'à ce que les lumières soient généralement répandues, l'influence et l'autorité appartiendront toujours à ces hommes extraordinaires et entreprenans, qui ont devancé la masse, et qui se sentent faits pour la conduire.

» Dans tous les pays du monde, les individus qui vivent du salaire de leur travail, composent la grande majorité, et la quantité de moyens de subsistance qu'ils reçoivent en échange de leurs travaux est, peut-être, la mesure la plus certaine du degré de

jugeant, d'après ce terme,
dition des Haïtiens, elle r
raîtra décidément meille
celle des classes correspo
en Europe, et les citoy
Etats-Unis, ne pourront
vanter d'une grande supé
Le salaire d'un ouvrier, d
ports d'Haïti, est d'un
(5 fr.) par jour, et le pri
denrées est à-peu-près le
que dans nos ports. Les b
du peuple en vêtemens,
mens et meubles, sont infini

sède les moyens d'une existence confortable en aussi grande abondance qu'aucun ouvrier d'aucun autre pays de la terre. Cette abondance est une preuve décisive de la bonté du gouvernement, une preuve qu'il n'écrase pas le peuple sous le poids de l'oppression, des taxes et du monopole.

» La propriété de style, la profondeur des pensées, la sagesse d'opinions qui distinguent les documens officiels et les papiers publics d'Haïti, ont paru tels à beaucoup de gens, qu'ils n'ont pas hésité à en faire honneur à des étrangers. Ils ne pouvaient croire qu'un Nègre ou un Mulâtre haïtien fût arrivé au degré de cul-

espèce ont été élevés d
zette nationale de Phi
mais ces doutes ont été
sement réfutés par l'un
naux les plus estimés d
qui s'est appuyé sur le
ge d'un citoyen respe
cette ville, qui a rési
temps à Haïti, et dont
tions méritent la confian
entière. Ce citoyen a déc
c'était à sa connaissance
certain et incontestable,
écrits en question étaien

progrès des Haïtiens sont tels, que chaque jour diminue le nombre de leurs ennemis et de leurs détracteurs, et ajoute au nombre de ceux qui sont convaincus de la capacité morale et intellectuelle des Noirs.

» Haïti est un pays singulièrement intéressant pour le philosophe et surtout pour les défenseurs des droits des Africains. Ils trouveront là, nous n'en doutons pas, une source inépuisable d'argumens et d'exemples, pour réfuter des préjugés encore existans contre cette race malheureuse; et les individus de cette race qui voudront se soustraire à la dégradation qu'ils subissent dans d'au-

de paix et de sécurité.

Ici se trouve nécess
place d'une notice his
l'homme vertueux et
talens duquel cette
son existence, ses rap
dans la civilisation,
dération dont elle jou

Jean-Pierre Boyer,
au-Prince, était, lors
lution française, offici
dans la légion de l'
Anglais s'étant empar
tie de l'île. Boyer se

sieurs circonstances, et particulièrement au blocus du fort Bizoton, et à la defense de Léogane. Devenu général de brigade, il combattit avec le général Rigaud, son ami, contre Toussaint Louverture. Ce dernier, dont les forces étaient considérables, ayant forcé Rigaud à se retirer en France, Boyer voulut suivre le général, qu'il avait servi avec autant d'habilité que de dévouement, et il resta en France jusqu'à l'époque où le général Leclerc fut nommé chef de l'expédition destinée à reconquérir Saint-Domingue.

Déjà, la tranquillité paraissait rétablie dans cette île, et Toussaint Louverture s'était sou-

rivèrent. Toussaint, effrayé
l'apparition de son plus redou
ble ennemi, obtint de Lecl
que Rigaud fût renvoyé en Fr
ce. Ce dernier partit; mais c
fois, Boyer ne le suivit pas
avait reconnu en peu de te
que les intentions de Lec
étaient de rétablir l'esclava
la ligne de démarcation qu
parait, dans l'ancien régime
Blancs des mmes de Cou

avec lesquels ils étaient réconciliés.

Après l'évacuation de l'île par les Français, Dessalines s'étant emparé du pouvoir, Boyer et Pétion se réunirent pour renverser ce tigre qui ne manifestait sa puissance que par des massacres horribles et continuels : ils y parvinrent ; et, des députés ayant été nommés, Pétion reçut le titre de président de la république d'Haïti ; mais en même temps, Christophe se faisait aussi proclamer président. Cette concurrence fit éclater la guerre, et fournit à Boyer, alors général de division, l'occasion de se distinguer de nouveau. Il soutint dans la ville du

commandant, un siége qui
rait suffi pour le couvrir de glo
Après avoir résisté avec une p
gnée de soldats, aux forces co
dérables de Christophe, et av
forcé ce dernier à se retirer d
la partie de l'île qui lui était s
mise, Boyer fut choisi par Pét
pour lui succéder, et ce choix
confirmé par le sénat. Celui
avait si bien défendu l'état,
pouvait que le bien gouverner
nouveau président s'attache p
ticulièrement à consolider les i

pays qu'il gouvernait, comparée à la triste situation du pays dont Christophe s'était fait roi, offrait un si grand contraste, que les sujets de Christophe, las d'ailleurs de l'oppression qui pesait sur eux, se révoltèrent contre leur souverain. Christophe, abandonné de son armée, se brûla la cervelle; et Boyer, instruit de ces événemens, étant arrivé au Cap-Français, à la tête de vingt mille hommes, la réunion des deux parties de l'île en une seule république fut proclamée.

Nous avons dit plus haut comment le président Boyer, après avoir fait marcher à pas de géant, le peuple d'Haïti vers la civilisa-

recon-
lépen-
lont il
com-
ur est
e des

un ca-
ne les
mais
d'une
ée. Il
é dans
ent et
atives.
âmes,
pour
conci-
ue Pé-

tion avait fondé devra au président Boyer le rang que sa position locale et la nature de ses institutions lui assignent parmi les sociétés politiques du monde.»

Puissent les institutions, consolidées par ce vertueux citoyen, subsister toujours pour le bonheur des Noirs régénérés !

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE S.-DOMINGUE.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Découverte de l'île d'Haïti (Saint-Domingue.) — Conquête de cette île. — Cruauté des Espagnols. — Situation de la colonie à la fin du 16e siècle.

Trois siècles et demi ne se sont pas encore écoulés depuis que cette île, la plus grande, la plus riche et la plus fertile des Antilles, est connue des habitans de notre vieux continent, et déjà elle est devenue un état puissant; elle tient dès maintenant un rang honorable parmi les nations; et, respecté par

les parties du globe, avec
produits du sol haïtien, l'a
sage liberté, seule capable
bonheur, et de maintenir la
des nations.

Ce fut le 4 décembre 149
mortel Colomb aborda dans l
à laquelle il donna le nom
le. Les habitans de cette île é
divisés en cinq peuples, d
était gouverné par un souve
que l'on appelait *Cacique* : il
tièrement nus, à l'exception
qui portaient une petite rob
Ces insulaires n'avaient poi
et possédaient peu de vertu

» étaient renfermées dans un recueil de
» chansons qu'on leur apprenait dès
» l'enfance. Ils avaient, comme tous les
» peuples, quelques fables sur l'origine
» du genre humain. On sait peu de chose
» de leur religion, à laquelle ils n'é-
» taient pas fort attachés. »

Ces insulaires, qui n'avaient pour armes que des flèches et des massues, et dont les habitations n'étaient que de misérables huttes; ce peuple dont la nudité attestait la candeur et l'ignorance, avait cependant une noblesse et des sorciers. La vue des vaisseaux de Colomb, le bruit de ses canons, la foule d'objets qu'on leur distribua, excitèrent leur admiration à un point tel, que les Espagnols furent regardés comme des êtres supérieurs, descendus du Ciel. Colomb, profitant de cette crédulité, acheva de gagner l'affection des Caciques, en leur promettant d'anéantir

inuellement en guerre av
tans d'Haïti, et il obtint la
de bâtir un fort, à la cons
quel les insulaires travaillèr
mes. Il fut nommé *Fort de*
on y plaça plusieurs pièces
et l'amiral Colomb, après
séjour dans cette île que nou
aujourd'hui Saint-Domingu
pour l'Espagne, laissant d
trente-neuf Castillans avec
sions pour un an. Mais les vi
ropéens, et particulièrement
l'or dont les Castillans étaie
rendirent toutes ces disposi
les; et lorsque ce grand hom

dats, de missionnaires et de provisions de toute espèce, il ne trouva plus que les débris fumans de sa forteresse, et les corps sanglans de ses anciens compagnons. L'amiral espagnol apprit que ces malheureux avaient couru à leur perte en se livrant à tous les excès : les premiers, ils avaient fait couler le sang des naturels, dont ils avaient violé les filles, enlevé les femmes et pillé les richesses; ce n'avait été qu'en repoussant la force par la force, qu'en usant d'une défense légitime, que ces bons insulaires, poussés au désespoir, avaient exterminé les Castillans. Christophe sentait trop combien il lui était nécessaire de vivre en bonne intelligence avec ces peuples, pour ne pas étouffer dans son cœur le désir de la vengeance; loin de montrer quelque ressentiment, il employa tous les moyens que put lui suggérer son esprit pour faire renaître la

confiance parmi les insulaires, et il y parvint promptement, aidé de Guacanahari, l'un des souverains les plus puissans de l'île, qui avait fort bien accueilli les Espagnols lors de leur première apparition, et qui avait déjà fait assez de progrès dans la langue castillanne, pour pouvoir être très-utile à ses perfides hôtes. Colomb bâtit deux nouvelles forteresses, sans rencontrer plus de difficulté que la première fois; et en même temps que des bastions s'élèvent dans ce nouveau monde, les quinze cents compagnons de ce grand navigateur parcourent le pays pour ramasser l'or qu'ils y trouvent en abondance, et dont les naturels leur apportent une quantité immense qu'ils se trouvent heureux d'échanger contre quelques grains de verre, des couteaux, etc.

Mais bientôt la bonne intelligence

fut troublée de nouveau : les vivres manquèrent aux soldats de Colomb. Les Indiens, extraordinairement sobres, n'avaient que fort peu de provisions; ils les offrirent : on en exigea davantage; et, pour les obtenir, les Espagnols n'imaginèrent pas de meilleur expédient que de recourir à la force et d'employer la violence. Pour la seconde fois, la timidité naturelle des Indiens disparut; le désespoir leur donna du courage, et tous les souverains de l'île mirent leurs forces pour chasser les Espagnols; le Cacique Guacanahari fut le seul qui refusa d'entrer dans cette coalition.

La misère, la débauche, et les feux d'un soleil presque vertical avaient réduit à moins de deux cent trente combattans les troupes de Colomb; et c'est avec cette poignée de soldats, qu'il attaque et détruit une armée de cent

bien moins surprenante, si l'o
dère que le feu du canon, les
vres des Européens, et les vin
liers de l'armée de Christopl
saient pour jeter la terreur da
des insulaires, qui jusqu'alors
regardé les Espagnols comme
supérieurs.

Après cette bataille, il aura
cile de rétablir la tranquillit
vivre en paix n'était pas ce
nouveaux colons désiraient le
qu'ils voulaient, c'était de l'o
coup d'or : que leur faisait d'
la terre du sang de ce peuple
main et généreux, pourvu qu

donnèrent leurs huttes, leurs champs, leurs richesses, et se réfugièrent dans les montagnes; mais cette fuite ne put les soustraire aux supplices que leur réservaient les barbares Castillans, dont elle ne fit que doubler la rage. Ces monstres dressèrent des chiens pour découvrir les insulaires auxquels ils firent la chasse comme à des bêtes fauves; et quelques-uns, joignant par une alliance exécrable la religion à la cruauté la plus inouïe, firent vœu de massacrer chaque jour douze Indiens en l'honneur des douze apôtres. La fureur des Castillans ne s'arrêta pas là: après avoir exterminé plus d'un tiers de la population qui s'élevait, lors de la découverte, à plus d'un million d'habitans, ils se divisèrent en factions, se firent la guerre et s'entr'égorgèrent pour quelques onces d'or.

Tandis que les Espagnols se battaient

pagne, où il mettait to
pour obtenir que le gouv
voyât de nouveaux colo
île ; mais ses tentatives
tiles, et cet homme extra
trouvant aucun de ses com
voulût le suivre, demanda
les prisons fussent ouverte
criminels qu'elles renferm
envoyés dans le Nouveau
brigands, joints à ceux qu
tés à St.-Domingue, dés
île, accablèrent de maux
reux insulaires qui avaien
massacre ; et assez forts
l'autorité de leur souver

vait abusé un instant : les bandits qu'il avait arrachés à la mort pour en faire des colons, osèrent porter aux ministres d'Espagne des plaintes contre leur bienfaiteur. Ces plaintes sont écoutées; Colomb est jeté dans les fers par Bovadilla qu'on envoie pour le remplacer dans le gouvernement de St.-Domingue. Cet homme féroce etait bien digne d'être le chef des brigands qu'on avait arrachés à l'échafaud pour en faire des colons : à peine installé gouverneur, il fait faire le dénombrement des malheureux insulaires, qu'il donne à titre d'esclaves aux colons, et il rend les Caciques complices de sa barbarie, en les forçant d'employer leur autorité pour faire obéir les Indiens à ses volontés. Le mécontentement augmente; les malheureux insulaires osent une fois encore penser à secouer le joug qui les accable, et le sang allait couler de nou-

breuse et le titre de g
Bovadilla chassé avec autant
nie et avec plus de justice
mortel Colomb, s'embarqua
pagne ; mais il ne devait p
le continent. Assailli par un
il périt ainsi que tous ceux
compagnaient.

Deux ans s'écoulent ; la ty
Espagnols s'accroît avec le t
insurrections éclatent : les I
sont battus en plusieurs renc
les Indiens refusent la paix
est offerte ; mais bientôt,
toutes parts, poursuivis san
par les Castillans qui sembl

nommée *Xaragua* rompt ouvertement avec les colons, et lève une puissante armée d'insulaires. Ovando, instruit promptement des dispositions hostiles de cette souveraine, appelée *Anacoana*, feint d'ignorer ce qui se passe; et, loin de se montrer disposé à repousser la force par la force, il fait dire à la princesse qu'il a le désir de visiter ses États. Il part en effet, escorté de quelques centaines d'hommes. Soit que cette démarche eût abusé la princesse sur les véritables sentimens de ses ennemis, soit qu'elle jugeât convenable de ne pas commencer encore les hostilités, Ovando fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Il paraît enchanté de la réception qu'on lui fait; et, pour en témoigner publiquement sa satisfaction, il invite la reine et tous les grands du pays à une fête qu'il veut dit-il, leur donner. Les insulaires se ren-

quatre cents soldats du g
trouvent la mort où ils
cher le plaisir : la reine
avec une foule innombral
jets, et les grands de sa co
par l'ordre d'Ovando. Et
que les historiens citent c
verneur le plus juste et
de son temps ! quels éta
autres? existait-il alors u
mes plus féroces que les

Après cet effroyable m
années s'écoulèrent sans
quillité fût sérieusement
gouverneur employa ce t
des villes, afin de conso

armes ; la guerre recommence, et c'est encore une guerre d'extermination qui finit par le supplice du dernier souverain légitime de l'île. Dès-lors les maux des insulaires furent portés au plus haut point. Enchaînés deux à deux ; mutilés pour la plus légère faute par des maîtres qui ne donnaient leurs ordres qu'à coups de fouets, ces malheureux invoquaient la mort, et il en périt presque autant par le suicide, que les Castillans en avaient égorgé ; de sorte que cette île, qui comptait naguère plus d'un million d'habitans, ne contenait pas alors plus de cent mille naturels (1).

Les Espagnols sentirent que la mort, qui leur enlevait chaque jour quelques

---

(1) « On faisait relever à force de coups » ceux qui pliaient sous leurs fardeaux. Il » n'y avait de communication entre les deux » sexes qu'à la dérobée, les hommes péris-

trouvaient beaucoup trop pé
eux, et dont ils accablaien
mords les insulaires. Ils cher

» saient dans les mines, et les fe
» les champs que cultivaient l
» mains. Une nourriture mal sa
» fisante, achevait d'épuiser des
» dés de fatigue. Le lait tarissa
» sein des mères, elles expiraien
» de lassitude, pressant contre
» melles desséchées leurs enfans
» mourans. Les pères s'empoi
» quelques-uns se pendirent au
» après y avoir pendu leurs fil
» épouses : leur race n'est plu
» que je m'arrête ici

moyen pour remédier au décroissement effrayant de la population, et ils n'en trouvèrent pas de plus convenable que d'arracher les habitans des îles voisines à leur patrie, pour en faire des esclaves dans la colonie. Ils employèrent, pour y parvenir, la force et le mensonge; et ces infâmes qui, au nom d'un Dieu de paix, avaient fait couler tant de sang, outragèrent encore la religion en la faisant servir à l'accomplissement de leurs perfides projets. « Quittez le » sol qui vous a vu naître, » dirent-ils aux insulaires des îles situées près celles de St.-Domingue, « venez dans le pays » où nous nous sommes établis; vous » n'aurez rien à désirer dans ce séjour » délicieux, où vous verrez la divinité » face à face, et où vous retrouverez » les ombres de vos ancêtres. » Il était facile de tromper des hommes qui n'avaient pas même l'idée du mensonge:

des milliers d'Indiens, séduits par ces promesses impies, abandonnèrent leur patrie et vinrent à St.-Domingue, où ils ne trouvèrent que l'esclavage, les supplices les plus cruels, et la mort.

Cependant Diégo Colomb, le fils du grand homme dont les découvertes avaient amené tant de maux, sollicitait le gouvernement de St.-Domingue, dont l'Espagne ne devait la possession qu'au génie de son père. Il l'obtint, et vint en 1509 remplacer Ovando; mais il fut bientôt forcé lui-même de céder la place à Roderigo Albuquerque, homme plus cruel encore que tous les gouverneurs qui l'avaient précédé; de sorte que le nombre des naturels se trouva bientôt réduit à moins de quinze mille, que Roderigo assembla par troupes, et vendit, comme des bêtes de somme, aux colons qui lui en offrirent le plus haut prix.

Tant de victimes n'avaient encore trouvé aucune voix généreuse qui s'élevât en leur faveur, lorsqu'un vénérable ecclésiastique se déclara leur défenseur. Las-Casas, qui avait accompagné Colomb lors du second voyage que cet amiral fit à St.-Domingue, revint en Espagne. A force de sollicitations, il décida Charles-Quint à s'occuper des malheureux Indiens; il fit à l'empereur et à toute la cour un tableau effrayant des maux qui accablaient ces insulaires, et il obtint enfin la nomination de trois inspecteurs des colonies, et d'un avocat. Cet homme généreux ne connaissait point d'obstacles, lorsqu'il s'agissait de faire le bien. Revenu une seconde fois en Espagne, il obtint le rappel de cet Albuquerque, dont le gouvernement n'avait fait que rendre plus déplorable la situation des Indiens; mais, voyant qu'on ne pouvait espérer quel-

projet de changer entièr
tème établi dans la color
si facile à exécuter, fut
mère : le gouvernement
conder Las-Casas dans
entreprise ; et, réduit à se
ces, l'immortel protecteu
fit d'inutiles efforts pour a
qu'il s'était proposé d'att

Malgré les maladies et
traitemens, qui en moins
ans avaient entièrement d
turels, les Espagnols avaie
villes qui, pour la magnifi
cédaient en rien à celles de
trie. Santo-Domingo

s'empara de cette ville, la ruina presque de fond en comble, et se fit compter une très-forte somme d'argent pour abandonner le peu d'édifices qu'il avait épargnés.

Enfin le défaut de bras fit renoncer à l'exploitation des mines; la culture fut abandonnée; les colons se firent pirates; et, lorsque le dix-septième siècle commença, les naturels, dont le nombre ne s'élevait pas à deux cents, étaient réduits à la misère la plus affreuse.

Ainsi la cupidité, le fanatisme et la dépravation s'étaient réunis pour accabler les malheureux insulaires de St.-Domingue; et ce riche pays, qui, bien administré, pouvait faire des Espagnols le peuple le plus puissant du monde entier, fut bientôt inculte et désert; florissante, cette île eût couvert de gloire le nom castillan; ravagée,

opprobre éternel.

Ici commence pour ce pa
vel ordre de faits que nou
rons dans notre seconde pé

SECONDE PÉRIODE.

Établissement des Français à Saint-Domingue. — Les Espagnols cèdent aux nouveaux colons la partie occidentale de l'île.

L'ÉTABLISSEMENT d'un petit nombre de Français et d'Anglais dans l'île St.-Christophe, éveilla l'attention du gouvernement espagnol, qui envoya une flotte pour exterminer ces nouveaux colons, comme si le Nouveau-Monde eût été le patrimoine exclusif des Castillans (1). Chassés de St.-Christophe, ces aventuriers se réfugièrent

(1) François Ier demandait à voir le testament d'Adam qui excluait les Français du partage de l'Amérique.

... sur la côte septentrio
dernière. « On les nomm
» *niers*, dit Raynal, parce
» nière des sauvages, ils
» cher à la fumée, dans d
» pelés *boucans*, les vian
» se nourrissaient. Comm
» sans femmes et sans enfan
» pris l'usage de s'associer
» pour se rendre les servic
» çoit dans une famille.
» étaient communs dans ces
» demeuraient toujours à ce
» vivait à son compagnon.
» naissait pas le larcin, quoi
» ne fût fermé; et ce qu'on

» avertir à leur retour..... Les diffé-
» rends étaient rares et facilement ter-
» minés : lorsque les parties y mettaient
» de l'opiniâtreté, elles vidaient leurs
» querelles à coups de fusil. Si la balle
» avait frappé par derrière, ou dans les
» flancs, on jugeait qu'il y avait de la
» perfidie, et l'on cassait la tête à l'au-
» teur de l'assassinat.....

« Une chemise teinte du sang des
» animaux qu'ils tuaient à la chasse;
» un caleçon encore plus sale, fait en
» tablier de brasseur; pour ceinture,
» une courroie où pendaient un sabre
» fort court et quelques couteaux; un
» chapeau sans autre bord qu'un bout
» rabattu sur le devant; des souliers
» sans bas : tel était l'habillement
» de ces barbares. Leur ambition se
» bornait à avoir un fusil qui portât
» des balles d'une once, et une meute
» de vingt-cinq ou trente chiens. »

velles retraites : les Espag
poursuivirent avec un achar
croyable ; mais le courage
ils se défendirent attira l'a
gouvernement français. Un
fut envoyé par cette puissan
îles du Vent ; ce gouverneu
de chasser, en même temps
pagnols, les Anglais, qui
avaient fait cause commun
Français, et ces derniers
s'accroître le nombre de l
mis ; mais, après une lon
pendant laquelle les succès e
se succédèr , les Français
rent enfin îtres de l'île de

une mention particulière. Avec de méchantes barques non pontées, ils attaquaient, sans hésiter, les vaisseaux de guerre du premier ordre; et la victoire couronnait presque toujours leur audace. Ils avaient juré une haine implacable aux Espagnols qu'ils poursuivaient partout, qu'ils battaient dans toutes les rencontres, et auxquels ils ne faisaient aucun quartier. Ce fut au milieu de ces pirates que parurent tour-à-tour Pierre-le-Grand qui, avec un seul bateau monté de vingt-huit hommes, vainquit le vice-amiral espagnol; Michel-le-Basque, le célèbre et redoutable Montbars, qui mérita de ses ennemis mêmes le surnom d'*exterminateur*, et enfin le cruel Morgan, qui tant de fois souilla par des assassinats la victoire qu'il devait à sa valeur.

Ces aventuriers attirèrent, ainsi que nous l'avons dit, l'attention du gouver-

geron fut choisi pour gouver
envoyé à St.-Domingue en cett
Il commença, afin d'adoucir le
des boucaniers, par faire venir de
des femmes qu'il leur donna pou
pagnes. Obligé d'abord d'ouvr
ports de la colonie à tous les vais
étrangers, il parvint peu à peu à
blir le privilége d'une compagnie
mée, quelques années auparavant
le nom de *compagnie des Indes*
colonie, continuant à prospérer so
sage gouverneur, il conçut et co
niqua au gouvernement français le
jet de s'emparer de l'île entiè

France pourrait tirer d'une telle conquête, finirent par le rebuter. Il mourut à Paris avant d'avoir pu tirer, de l'indolence ministérielle, une décision qu'il avait sollicitée avec tant d'ardeur.

Cependant les établissemens espagnols étaient dans une situation désespérante une grande partie des colons avaient quitté St.-Domingue pour aller s'établir au Mexique, où les mines d'or étaient plus abondantes. Loin de chercher un remède à ce mal, le gouvernement espagnol l'aggrava en mettant des entraves au commerce; et, pour forcer les colons à se conformer aux lois injustes qu'ils tâchaient d'éluder, on poussa le vandalisme jusqu'à faire raser la plupart des places maritimes.

De Pouancey, qui en 1676 avait succédé au premier gouverneur français, était loin de posséder les talens de son prédécesseur, dont il aurait eu grand

lorsque faisaient les Esp
reconquérir la partie de l'
avait été enlevée par les F
insurrections des Nègres co
à être fréquentes, et firent
fois courir de grands dang
veau gouverneur.

On avait trop compté su
et la patience de ces malhe
cains; le joug trop pesant
on les tenait, réveillait dan
l'amour de la liberté, et les
pables de tout tenter pour l'
de deux siècles devaient en
ler, et la terre qu'ils arrosai
sueurs, devait dévorer enco

à peu près dans la même situation où il l'avait trouvée, et il mourut en 1682, sans que son gouvernement lui eût mérité ni éloges, ni reproches. Ce ne fut qu'un an après, que le ministère envoya un nouveau gouverneur à St.-Domingue; il se nommait de Cussy, et passait pour un homme d'un mérite distingué; mais ses talens administratifs ne purent arrêter la décadence de la colonie. Des commissaires, envoyés par le ministère français, firent inutilement beaucoup d'efforts pour améliorer le sort des colons : ils n'y pouvaient parvenir qu'en obtenant que le commerce serait affranchi de quelques entraves; et la lésine ministérielle était un obstacle insurmontable. Les établissemens espagnols étaient dans une détresse plus grande encore que celle qui accablait la partie française de l'île; tous les colons espagnols

tes, puisqu'ils attaquaien
de préférence les vaisseau
tion, toujours mal équi
par conséquent, la capt
facile.

Cependant, en 1689,
français parut sortir u
apathie; il commença
quelle importance pou
conquête de St.-Domin
voya à cet effet des inst
de Cussy. Cet homme,
que brave, se mit lui-
d'une petite armée de hu
hommes, parmi lesquels
grande quantité de Nè

ne laissant que des boissons et des viandes empoisonnées, ce dont on s'aperçut par la mort violente de plusieurs soldats français qui avaient mangé de ces vivres. Cette atrocité excite l'indignation des vainqueurs : ils jurent de brûler la ville, et ce n'est qu'avec peine que M. de Cussy obtient qu'on épargne les églises et les cloîtres. Cette expédition, qui avait commencé par des succès, finit par des revers : chassés de San-Yago, les Espagnols se réunirent et marchèrent sur le Cap-Francais. De Cussy vole à la défense de cette place; mais forcé de combattre en rase campagne, avec la poignée de soldats qu'il commande, l'armée espagnole composée de près de trois mille hommes, il est battu; ses meilleurs officiers sont tués; lui-même, blessé mortellement, reste sur le champ de bataille, et les

Le g vernement français,
qu'il eût appris ce désastre, s'
de donner un successeur au
Cussy. Nommé gouverneur,
casse partit pour St.-Dominguc
arriva vers la fin de l'année 16
partie française de cette île éta
dans une situation peu satisfa
les Espagnols, avec une flotte
breuse, bloquaient presque to
ports français, en même temp
leurs forces de terre, qui avaient
l'offensive, remportaient chaque
quelque avantage sur les troupes
çaises. Il fallait beaucoup de tale
de fermeté pour fai

mission qui lui était confiée ; il contint l'ennemi dans l'intérieur de l'île, força les vaisseaux à s'éloigner des côtes, et fit rentrer dans le devoir les boucaniers qui, voulant profiter de la situation difficile des Français, avaient armé contre eux.

Les Anglais, qui, vers la fin de 1687, s'étaient emparés de l'île de Saint-Christophe, crurent que la conquête de Saint-Domingue ne leur serait pas plus difficile ; mais deux ans avaient suffi au génie de Ducasse pour faire entièrement changer les choses de face ; non seulement cet habile gouverneur se sentit assez fort pour défendre la colonie contre les efforts réunis de l'Espagne et de l'Angleterre, il conçut encore le dessein d'aller lui-même attaquer les Anglais à la Jamaïque. Ce projet hardi est exécuté en 1694 : les Français débarquent à la Jamaïque, ravagent la

Malheureusement, l'admi
le plus zélé, l'homme le plus
le général le plus habile, ne
être toujours à l'abri de la trah
1695 les Anglais et les Espagno
nis, fondirent sur Saint-Dom
quelques Français, indignes de c
illustré par tant de hauts faits,
rent à l'ennemi les positions le
importantes; malgré tous les
des troupes et du brave gouve
les établissemens du Cap-Fr
sont entièrement dévastés, et
casse lui-même est ménacé d'être
aux vainqueurs par ceux qu'il

sastres était parvenue à Versailles, le ministère Français, ne consultant jamais les intérêts des sujets du Roi très-chrétien, s'environnant de flatteurs, prenant de l'entêtement pour de la dignité, et accoutumé d'ailleurs à ne jamais revenir sur ses décisions, quelque terribles qu'en pussent être les conséquences; le ministère, dis-je, comme si son seul but eût été d'aggraver la situation des malheureux colons, ordonna que la colonie de Sainte-Croix serait transférée à Saint-Domingue. Il est presque inconcevable que, dans un moment où le gouvernement français semblait agir dans l'intérêt des ennemis de la France, ceux-ci aient tout-à-coup renoncé à une conquête qui leur devenait si facile. La guerre continua, mais sans amener, pendant les deux années qui suivirent, aucun événement important; les opérations

de canon échangé
des puissances be
qu'en 1697 que le
sembla se réveille
ticuliers français sol
rent la permission
seaux de guerre du
les boucaniers, pour
surtout les expéditio
avaient un charme pa
lurent faire partie de
projetait, et à laquelle
casse lui-même prit pa
composée de sept vaissea
et d'un grand nombre de
mens, se dirigea sur

capitula ; mais l'or que reçurent les vainqueurs jeta la discorde parmi eux ; la capitulation fut violée, la ville livrée au pillage et ruinée presque de fond en comble par les boucaniers, qui, battus à leur tour par les flottes anglaises et hollandaises, perdirent le fruit de leurs rapines, et eurent beaucoup de peine à regagner Saint-Domingue avec quelques-uns de leurs petits bâtimens.

Cependant la situation des colons français devenait chaque jour plus déplorable : le gouvernement semblait les avoir entièrement abandonnés ; il leur était désormais impossible d'opposer la moindre résistance aux Espagnols, et déjà ces derniers faisaient des dispositions pour s'emparer des misérables établissemens qu'avaient conservés leurs adversaires, lorsque la nouvelle de la paix de Ryswick arriva à Saint-Domingue, et jeta un rayon d'espérance dans

Saint-Domingue ; l
sère, qui pendant tant d'ar
accablé les colons, en avait
sidérablement diminué le no
choses en étaient au point que
du sud, un des districts les pl
contenait à peine quelques m
huttes, sous lesquelles végéta
centaine d'habitans.

» Le premier malheur, dit
» vint du dépeuplement de Sa
» mingue. Les conquêtes des E
» dans le continent devaient co
» naturellement à rendre fl
» une île que la nature sembl
» placée pour devenir la

» avec les étrangers pouvait seul la re-
» lever, ou du moins empêcher sa rui-
» ne entière : il fut défendu . . . . .
» . . . . . Cet acte de violence jeta
» dans les esprits un découragement,
» que les incursions et les établissemens
» des Français dans l'île portèrent au
» dernier période. »

Il est impossible de montrer d'une manière plus succincte et plus claire les causes de la décadence de cette colonie, qui, depuis moins d'un siècle et demi que ces derniers événemens sont passés, est devenue une puissante république.

TROISIÈME PÉRIODE.

Création et ruine d'une compagnie destinée à augmenter le nombre des colons. — Mœurs et gouvernement. — Effet que produisirent dans la colonie les premiers événemens de la révolution française.

Après la paix de Ryswick, le ministère français sembla enfin se rappeler que la France possédait des colonies, et il se sentit quelque velléité d'améliorer leur situation; mais comme s'il suffisait d'être ministre pour avoir un esprit étroit, des vues bornées et une conception difficile; comme si, en France, les actions ou les projets d'un ministre devaient nécessairement être marqués du sceau de la médiocrité, celui qui avait songé à améliorer le sort des colons ne

mingue à une compag
de trente années. Cett
prit le nom de St-Loui
dont nous venons de p
tions suivantes : 1°. de
de douze cent mille fra
laquelle elle ferait un
duleux avec les colons
pagnole de l'île ; 2°. de
l'espace de cinq ans, c
terrain qui lui était céd
Blancs, et deux mille c
3°. de distribuer des te
qui en demanderaient,
dre des esclaves payal
trois ans après

se soutint jusqu'en 1720, époque où elle fut entièrement ruinée : ses priviléges furent transmis à la compagnie des Indes ; car les traitans étaient alors la seule chose que connût le gouvernement français : il semblait qu'on ne pouvait espérer rien de bon sans le monopole. Quoiqu'il en soit, la culture faisait des progrès rapides ; la colonie commençait à être florissante, et tout faisait croire que la prospérité de Saint-Domingue irait croissant, lorsque les cacaotiers, qui, apportés dans la colonie par le premier gouverneur, s'étaient multipliés au point d'être un des produits les plus importans, périrent tout-à-coup ; et, comme si le gouvernement, qui ne faisait rien pour la prospérité de ses possessions d'Amérique, avait au contraire résolu de les anéantir, il arriva dans le même temps que le système de Law ruina une grande partie des

presque aussi désastreus
jourd'hui la reconnaiss
Domingue. C'est pour
opération qu'il a été
ne tenterait pas de
pays : si la guerre avait
ble à la conversion des
très-certain qu'on l'eût

La compagnie des In
les colons attribuaient u
tie de leurs maux, à cau
des esclaves qu'elle fais
pagnie, dis-je, fut bien
tous les habitans de Sa
qui se portèrent contre

gouverneur, qui voulut réprimer ces désordres, fut arrêté, et l'insurrection prit tout à coup un caractère très-alarmant pour l'autorité, qui ne parvint à faire rentrer les révoltés dans le devoir, qu'après de longues négociations. Le duc d'Orléans, alors régent du royaume, donna un grand exemple de modération; il ne voulut point qu'on recherchât ni que l'on punît les auteurs ou fauteurs de la sédition. Par ce moyen, il réussit à calmer les esprits beaucoup plus promptement qu'on ne l'eût fait en laissant le champ libre aux réactions; et, dès ce moment la prospérité de la colonie fit des progrès rapides, que les guerres qui survinrent ne ralentirent point.

Le temps, le relâchement des mœurs, la chaleur du climat, tout cela contribua à multiplier les nuances parmi les habitans de Saint-Domingue, pour les-

philosophe, avait al
importance. La popu
en trois classes : les
de Couleur et les *N*
classes se subdivisèrent
sure que la population
Blancs qui étaient presq
jouissaient d'une infinité
que l'on refusait aux gen
Ceux-ci, bien qu'ayant le d
rir des propriétés, étaien
dans un état qui approchai
de l'esclavage; ils étaient for
vir très-long-temps dans la m
maréchaussée sans recevoir au
de; on les forcai

aucun grade dans la marine ou dans l'armée ; les emplois civils leur étaient également interdits, et ils ne pouvaient exercer aucune des professions pour lesquelles il est nécessaire d'avoir reçu quelque éducation. Un homme de Couleur qui frappait un Blanc était condamné à avoir la main coupée ; et un Blanc qui frappait un homme de Couleur ne pouvait être condamné qu'à une amende. Quant aux Nègres, on peut se faire une idée de la condition déplorable à laquelle ils étaient réduits, en se rappelant qu'ils reçurent comme un bienfait l'édit de Louis XIV, connu sous le nom de *Code noir ;* et pourtant ce code, qui améliorait le sort des malheureux esclaves, permettait qu'on leur coupât les oreilles pour de très-légères fautes.

Indépendamment d'un gouverneur, la colonie avait encore un intendant.

neur, qui commandait l
et de mer, était aussi
de la justice, il nom
emplois civils et milit
lonté tenait presque t
loi.

Les habitans de la p
de l'Ile étaient aussi d
sieurs classes, et l'on p
le sort des esclaves n'é
leur dans cette colonie,
leurs à une condition dé
dix-huit mille habitans
composait étaient presque
tat de sauvages, et tout le

briquer eux-mêmes. Les principales villes n'étaient plus, vers le milieu du dix-huitième siècle, que de misérables villages; et la compagnie qui se forma à Barcelonne, en 1750, fit d'inutiles efforts pour amener quelque changement à un état de chose si fâcheux.

Cependant une révolution en France paraissait inévitable. L'amour de la liberté s'était emparé des dernières classes de la société; le Tiers-État demandait la répartition des impôts entre les trois ordres, et ses réclamations étaient d'autant plus justes, qu'il était accablé par ces impôts que des dilapidations financières rendaient insupportables. De leur côté, les deux premiers ordres de l'Etat se montraient résolus à défendre leurs priviléges, de sorte qu'une rupture éclatante paraissait très-prochaine, et les suites de cette rupture étaient incalculables.

Domingue; on apprit
que le Roi, en convo
Généraux, avait ordo
présentans du Tiers-É
si nombreux que ceux
ordres. Il serait difficil
juste idée de l'effet que
nouvelle dans la colon
poussaient des cris de
fallait pas un grand rais
sentir qu'un bouleverse
ne pouvait que leur êt
leur sort ne pouvant être
un changement devait
l'améliorer. Les hommes
réjouissaient en voyant l

colonie, des assemblées dans lesquelles les intérêts communs étaient discutés, et où les plus hautes questions politiques furent bientôt agitées. Ces assemblées, que le gouverneur tenta vainement de dissoudre, proclamèrent le droit qu'avaient les colons d'envoyer des représentans aux États-Généraux, et il en fut nommé dix-huit qui s'embarquèrent aussitôt, et arrivèrent en France quelques jours après que les États-Généraux se furent déclarés Assemblée-Nationale; mais, sur dix-huit, cette Assemblée n'en voulut admettre que six.

Les Mulâtres, qui, ainsi que nous l'avons dit, ne jouissaient pas d'une grande considération parmi les Blancs, mais qui avaient cependant le droit d'acquérir des terres en grande quantité, se retiraient souvent en Europe, lorsqu'ils avaient acquis une fortune

avec quelques Franç
remuant, d'un esprit
mèrent une société
Amis des Noirs. Ce f
l'Assemblée-National
droits de l'homme, q
Noirs s'agitèrent ; s'e
de cet article de la dé
les hommes naissent
et égaux en droits, cet
dit une foule de proc
lesquelles elle demanda
l'esclavage dans toutes l
gens de Couleur de St.-
prenant ce qui se passa
crurent le

gouverneur de St.-Domingue, rejeta leurs prétentions, et fit marcher contre eux des troupes qui les dispersèrent facilement. Il se forma, dans ce même temps, une Assemblée législative qui devait régler toutes les affaires de l'île, et cette Assemblée décida que, si le gouvernement français ne lui envoyait pas d'instructions avant trois mois, elle gouvernerait la colonie. Les colons, qui craignaient l'abolition de l'esclavage, abolition qui devait les ruiner, se portèrent souvent à de coupables excès contre le petit nombre de Blancs qui prétendaient que la *déclaration des droits de l'homme* était précise, et que ce point ne pouvait souffrir de discussion. Quelques-uns de ces philanthropes furent égorgés. Pour arrêter ce désordre qui menaçait de faire de rapides progrès, l'Assemblée-Nationale décréta, le 8 mars 1790, que les colonies

tution décrétée pour
qu'elles ne devaient
jéties à des lois inc
leurs convenances loc
lières. En conséquence
torisait les habitans
naître leur vœu sur la
leur convenait.

Ce décret, qui sen
l'esclavage et la traite
vivement censuré par
Noirs; mais ils se caln
nant qu'une Assemblé
été convoquée à St.-D
par son premier acte,
avait décidé que les g

faiblement les droits de la France sur St.-Domingue. Un des articles était ainsi conçu :

« Comme toutes les lois doivent être » fondées sur le consentement de ceux » pour qui on les fait, la partie fran- » çaise de St.-Domingue aura le droit » de proposer des réglemens relatifs » aux rapports commerciaux et autres » rapports communs; et tous les décrets » que l'Assemblée-Nationale rendra en » pareil cas ne seront mis à exécu- » tion dans la colonie, qu'après avoir » été approuvés par l'Assemblée géné- » rale. »

Ce plan de constitution, et particulièrement l'article que nous venons de rapporter, firent beaucoup de sensation dans l'île; et loin que la tranquillité s'y rétablît, le désordre alla croissant. Plusieurs paroisses, mécontentes de la tournure que prenaient les choses, rappe-

et M. Peynier, alo
devoir dissoudre l'
décrets excitaient
vaient faire naître l
comme l'Assemblée
partisans, et que
gnait qu'on opposât
chercha un appui d
M. de Galisonière,
seau de ligne qui s
des ports de l'île.
de seconder le gouv
des dispositions po
quipage du vaissea
se révolta, et déclar

eau une adresse qu'ils attachèrent au grand mât.

Malgré cette défection, qui rendait la guerre civile imminente dans Saint-Domingue, le gouverneur persista dans sa résolution qu'il avait prise. En conséquence, il décréta la dissolution de l'Assemblée, et déclara traîtres et rebelles les membres qui la composaient. Ayant appris que cette Assemblée, méconnaissant l'autorité dont il était revêtu, continuait, malgré le décret de dissolution, de tenir ses séances pendant la nuit, il fit investir la salle des délibérations par plusieurs compagnies de soldats qui, après avoir échangé quelques coups de fusil avec les gardes nationaux, accourus pour défendre l'Assemblée, furent obligées de se retirer. Dès-lors il paraissait impossible d'étouffer les dissensions; on courut aux armes de tous côtés; les uns pour défen-

g avait déjà coulé ; en
jours, et St.-Domingue
il paraissait même impo
cette catastrophe, lorsqu
de l'Assemblée générale p
et généreuse résolution de
pour la France, afin de s
près du gouvernement. C
fut l'objet de l'admiratio
partis : tous posèrent l
même temps, et la tranq
entièrement rétablie.

Ainsi, ce beau pays, pre
par un ministère peu éclai
aux traitans qui accablaien
gouverné par des despotes

coutumés aux ténèbres avaient compromise, et qui ne devait pas tarder à être troublée de nouveau. D'horribles convulsions devaient bientôt déchirer cette reine des Antilles : la soif de l'or avait autrefois fait couler le sang des naturels ; la soif du pouvoir, d'une part, et l'amour de la liberté, de l'autre, ne pouvaient manquer de trouver de nouvelles et nombreuses victimes. Après avoir long-temps gémi dans le plus insupportable esclavage, les enfans de l'Afrique s'aperçurent enfin qu'ils étaient hommes : ce trait de lumière, qui devait amener des maux incalculables, n'avait même pas été prévu par les tyrans des Noirs, qui ne sortaient de leur apathie que lorsque des cris de terreur firent retentir le sol de Saint-Domingue. Mais il était trop tard : l'heure de la vengeance avait sonné ; elle fut terrible, et fit des hommes les

[redacted] q[redacted] le gouverner
changé en France, la
Saint-Domingue n'en
éclaté ; cette colonie
germes de dissension
venu presque impossi
L'explosion était inévit
chaos que devait naître

QUATRIÈME PÉRIODE.

Révolte de Jacques Ogé. — Arrivée en France des membres de l'Assemblée générale. — Décret qui déclare les gens de Couleur et les Blancs, égaux en droits. — La guerre civile éclate avec fureur. — Massacre des Blancs.

Ainsi que nous l'avons dit en terminant la troisième période, la tranquillité de la colonie ne pouvait tarder à être troublée de nouveau.

Au mois de septembre 1790, les députés de l'Assemblée générale de St.-Domingue arrivèrent à Paris; mais, loin de recevoir des éloges pour leur conduite, la fermeté qu'ils avaient montrée dans des momens difficiles, et le

sonnel au bien public;
des remercîmens méri
Nationale, sur le rapp
annula tous les décret
de St.-Domingue; ell
tous les membres de c
et les fit mettre en pri

Tandis que cela se p
des *Amis des Noirs*, q
nombre de ses membre
cien évêque de Blois, d
fut consacrée à la défen
et Lafayette, alors au
d'une carrière qui devai
mortel; cette société,
chaque jour de nouvea

acquit bientôt de grandes connaissances; et la doctrine que professait la société dont nous venons de parler, et dans laquelle il était reçu, lui fit concevoir le projet d'affranchir, par la force des armes, les hommes de Couleur auxquels le gouvernement persistait à refuser les droits dont jouissaient les Blancs. Ogé s'embarqua, emportant avec lui une grande quantité d'armes et de munitions, et il arriva à St.-Domingue dans les premiers jours d'octobre 1790. Secondé par deux de ses frères qui avaient rassemblé quelques centaines d'hommes, il débarqua et vint camper avec sa petite armée à environ six lieues du Cap-Français.

Pendant que le gouverneur Blanchelande, successeur de Peynier, faisait de grands préparatifs, et rassemblait toutes les troupes de la colonie pour étouffer la révolte, on apprit dans l'île la manière

nouvelle, qui augme
nombre des méconten
pas peu à grossir les
taires qui composaien
mais ces hommes non
peu accoutumés au man
mes, ne purent résister
troupes réglées que l'o
contre eux ; et bientôt O
abandonné par ceux de se
avaient échappé aux troup
nement, fut contraint d
avec ses frères, dans la
gnole de St.-Domingue.
après, le gouverneur
obtint que les trois

tablit point la tranquillité; la haine des Mulâtres contre les Blancs devint au contraire plus violente : ils coururent aux armes de tous côtés; mais un colonel, nommé *Mauduit*, qui, sous le gouverneur Peynier, avait déjà joué un grand rôle (1), parvint à dissiper les plus nombreux rassemblemens, et recula ainsi la catastrophe inévitable dont il devait être la première victime.

Au commencement de l'année suivante (1791), le gouvernement français envoya à Saint-Domingue deux frégates, ayant à bord un renfort considérable de troupes; mais un esprit

(1) C'était ce colonel qui, à la tête de plusieurs compagnies, avait investi la salle des séances de l'Assemblée coloniale, et qui, repoussé par la garde nationale, avait cependant enlevé un drapeau aux défenseurs de l'Assemblée.

veut les haranguer, et i
tout fait craindre un s
ral auquel il eût été
poser la moindre rési
officiers parviennent à
soldats dans le devoir
de Mauduit sont arrêté

Cependant l'Assembl
vait pas tardé à se rep
reté avec laquelle elle
décret qui lui ôtait le
per du gouvernement
colonie ; ce fut en v
de ressaisir l'autorité
dépouillée si légereme
des *A* *des Noirs* s

c'en est fait des colonies. A cela, Robespierre répondait : « périssent les co-
» lonies plutôt qu'un principe ! » Ce mot, d'un homme dont je suis loin d'être l'apologiste, a été commenté de plusieurs manières ; des gens qu'on appelle *purs* l'ont regardé comme un blasphême, et naguère encore, on le répétait à la tribune, en le citant comme une monstruosité politique. Cependant, en oubliant l'homme qui le prononça, et en cherchant à s'expliquer le sens de cette phrase devenue célèbre, on reconnaît qu'elle signifie :
» Soyons moins riches, si nous ne
» pouvons être dans l'opulence qu'en
» tenant des hommes dans le plus dur
» esclavage ; soyons pauvres plutôt que
» barbares, et renonçons à nos colo-
» nies, s'il faut pour les conserver, re-
» noncer à tout sentiment d'humanité. »

Grégoire, Lafayette, Brissot ne ces-

rent enfin à faire pa
à l'Assemblée-Natio
1791, il fut décrét
Couleur des coloni
raient des mêmes dr
Ce décret, auquel le
plaudit avec entho
accueil bien différen
Les Blancs manifest
indignation ; les hal
çais se rassemblèr
foulé aux pieds la
ils résolurent d'emp
fallait, pour s'op
d'un décret qui

de s'opposer à la marche des événemens, se contenta d'écrire en France pour informer le gouvernement de ce qui se passait.

Pendant ce temps, les Mulâtres, menacés ouvertement, coururent aux armes, et firent cause commune avec les Nègres de plusieurs habitations qui se révoltèrent et se répandirent dans les environs du Cap, brûlant les habitations, et égorgeant les Blancs sans distinction d'âge ni de sexe. Cet horrible massacre durait depuis plus de douze heures, lorsque la nouvelle s'en répandit dans la ville du Cap. Le gouverneur fit aussitôt des dispositions pour arrêter le mal: on battit la générale; les troupes s'assemblèrent; mais elles étaient peu nombreuses, et de nouveaux rapports venaient d'apprendre que l'insurrection était presque générale. La consternation se répandit de

, on distribue
les hommes capables
et le gouverneur se
la tête de la garde-na
cha alors à l'ennemi q
sistance dans la prem
mais qui devint bient
qu'il fallut battre en r
de temps la ville et le
quel s'étaient retranché
sont emportés par les N
tinuent à ravager par le
le pays que les blancs
d'abandonner. Le sang co
rens, plus de douze mil
sont égorgées en peu de
est

de discipline, les Noirs semblent pourtant invincibles; ils savent qu'il faut vaincre ou mourir, et c'est animés par la fureur et le désespoir, qu'ils volent au carnage.

La révolte qui s'était d'abord déclarée dans les environs du Cap, c'est-à-dire dans le nord de la colonie, s'étendit avec une telle rapidité, que les Nègres se soulevaient dans les autres parties en même temps que leurs maîtres apprenaient les événemens du Cap. Les troupes que l'on envoyait contre les insurgés étaient presque toujours repoussées, et les Noirs signalaient chacune de leurs victoires par de nouveaux massacres et de nouveaux incendies. Ils avaient appris que plusieurs des leurs, tombés entre les mains des Blancs, avaient été pendus; et cette circonstance avait porté au plus haut degré la rage de ces malheureux. Les

de la révolte ; mais
portes mêmes de la
tance inattendue e
gée et détruite de f

Nous avons dit q
gens de Couleur , f
tion que les Blancs
tion du décret de l'A
qui les déclarait égal
les colons, avaient
la révolte, et qu'ils
eux : leur intention,
était d'effrayer les Bl
cer à se conformer a
saient qu'une fois ce
rait facile de faire r

calmer ces furieux dont les succès ne faisaient qu'accroître la rage, et ils firent tous leurs efforts pour amener une réconciliation. Des négociations s'entamèrent; un traité fut conclu, d'après lequel amnistie pleine et entière était accordée aux insurgés qui consentaient à mettre bas les armes, à condition que le décret du mois de mai 1791 serait sur-le-champ mis en vigueur. Les Blancs, dont l'aveugle obstination à conserver des priviléges absurdes avait causé le malheur, souscrivirent à ces conditions; une terrible expérience venait de leur apprendre qu'on ne peut toujours méconnaître en vain les droits sacrés de l'humanité, et que la tyrannie, tôt ou tard, enfante la révolte. Dix générations successives courbent le front sous le joug le plus insupportable. Accoutumés à voir leur moindre volonté regardée comme une loi divine,

chaînes dont ils ac
dégradés par le
jour vient où ces
leur engourdisseme
la liberté, qui seml
me tout-à-coup par
de ramper, ils se lèv
chaînes. C'est en va
gueilleux despote, q
guère, sous une ver
de se souvenir qu'il
hommes; c'est en v
les menaces, les pron
res : sa mort seule pe
dont il avait fait des e
Malgré la convent

chaque jour de nouveaux renforts, s'aperçurent à peine de cette espèce de défection. La guerre continuait avec fureur : on ne faisait, de part et d'autre, des prisonniers que pour leur faire endurer les plus horribles supplices ; et, il faut bien le dire, les Blancs, dans cet assaut de cruauté, laissèrent leurs ennemis loin derrière eux. On vit des planteurs faire enterrer des Nègres jusqu'aux épaules, et, les forçant ensuite, au moyen d'une pince, à ouvrir la bouche, ils introduisaient du sucre bouillant dans les entrailles de ces malheureux qui expiraient ainsi au milieu des plus horribles tourmens. D'autres firent scier leurs prisonniers entre deux planches; d'autres encore . . . . mais, je m'arrête : ma plume se refuse à tracer des tableaux si épouvantables.

Pendant que la colonie était agitée par de si terribles convulsions, l'As-

que trouble au Cap-Fr 1791
ce décret, et nomma
saires chargés de rétablir
à Saint-Domingue. Ces
furent reçus par les Bla
grandes démonstrations de
Deum fut chanté à la Ca
Cap-Français, lors de leur a
cette ville où ils publièrent
ment l'annulation du décret
1791 ; mais comme il était i
de satisfaire les Blancs sans
aux Mulâtres, *et vice versâ*,
niers coururent aux armes ave
d'ardeur qu'ils ne l'avaient enco
ils accuser les Bl

lèrent une partie du Port-au-Prince. Les commissaires, effrayés, publièrent en vain qu'une amnistie serait accordée à ceux qui déposeraient les armes; cet expédient n'eut d'autre résultat que d'attirer à ses auteurs la haine des Blancs qui ne pouvaient souffrir qu'on accordât quelque grâce à leurs ennemis; et, après un séjour de trois mois à Saint-Domingue, où leur présence ne fit aucun bien, les commissaires, en horreur aux gens de Couleur, méprisés des Blancs, et abandonnés des troupes, furent contraints de s'embarquer pour la France, dont la situation politique était presque la même que celle de sa plus riche colonie.

Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les divers partis qui agitaient la France se succédaient au pouvoir; une loi promulguée aujourd'hui était abrogée demain, et l'homme que l'on portait en

tour des commiss
fit sans beaucoup
principes par la ma
Nationale. La ques
la traite des Nègr
fut agitée, et, le 4
un décret dont les
portaient en subst
mes de Couleur jo
droits que les Blan
veaux commissaires
pour Saint-Dominqu
accompagnés par des
pour rétablir l'ordre
putés seraient élus
de l'Assemb

Les nouveaux commissaires furent MM. *Sonthonax*, *Polverel* et *Ailhaud*; ils arrivèrent dans la colonie avec environ huit mille hommes de troupes d'élite. Loin de rassurer les colons, la présence de ces commissaires les effraya ; le bruit s'était répandu que le gouvernement français avait résolu d'affranchir tous les Nègres, et l'on crut que les nouveaux envoyés étaient chargés d'exécuter cette mesure. Les commissaires s'empressèrent de déclarer qu'ils n'avaient pas reçu cette mission ; mais la protection qu'ils accordaient ouvertement aux hommes de Couleur empêcha que les craintes se dissipassent. M. Desparbes, qui avait succédé au gouverneur Blanchelande, fut bientôt remplacé lui-même par M. Galbaud qui, après quelques mois, céda la place à M. de la Salle ; et, comme si tant de maux n'accablaient pas assez la

...ous. Galbaud, au l...
quer pour la France, ...
avait reçu l'ordre, fit ra...
son frère un grand nombr...
tens, à la tête desquels ils ...
tous deux contre les co...
Ceux-ci, qui avaient pour ...
tous les hommes de Couleur ...
parèrent au combat, et pend...
jours les deux partis se battir...
acharnement. Les commissaire...
gnant de succomber, si de no...
forces ne venaient à leurs secours ...
voyèrent un parlementaire aux ...
des Nègres insurgés, auxquels ils ...
rent leur liberté, à ...
marcheraie...

puleux, entra dans la ville à la tête de plusieurs milliers de Nègres : en un instant tout fut en feu; vieillards, femmes, enfans, tout fut égorgé. Un nombre assez considérable de Blancs était cependant parvenu à sortir de la ville, et ces malheureux fuyaient vers la côte afin d'être recueillis par les vaisseaux; mais, attaqués subitement par un corps nombreux de Mulâtres, ils furent impitoyablement massacrés. Les commissaires ne purent eux-mêmes supporter le spectacle horrible dont ils étaient les auteurs : ils se réfugièrent à bord d'un vaisseau qu'éclairait l'incendie de la ville.

Si les torts des colons avaient été grands, le châtiment fut terrible. Un préjugé barbare accoutumait les Blancs, dès le berceau, à ne voir dans les enfans de l'Afrique que des brutes indignes du nom d'homme : c'était aussi avec ces dispositions que les nouveaux colons

ciel de l'Europe,
humains et génér
contraire, accout
ciel de feu, conser
travaux les plus pé
le plus dur, leur
ceur naturelles. Il
de circonstances
pour pousser de p
révolte et leur fair
excès; et ces circons
française les fît naî
que nous l'avons dé
tion hâta la catastro
nocens furent victi
répétons l'

CINQUIÈME PÉRIODE.

Le Gouvernement français déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — La guerre continue à Saint-Domingue. Abolition de l'esclavage. — Les Anglais s'emparent d'une partie de la colonie. —Toussaint Louverture. — Les Anglais abandonnent Saint-Domingue.

Tandis que le gouvernement français déclare la guerre à la Hollande et à l'Angleterre, et que cette dernière puissance se dispose à attaquer les colonies françaises, les commissaires font des efforts infructueux pour rétablir la tranquillité à Saint-Domingue. Ils pensèrent que le moyen le plus sûr, pour calmer la révolte des Noirs, était

révoltés, et de san
que sorte le choix de
conservant aux chefs
daient les titres de *gé*
moyen, les Espagnol
avec beaucoup plus de
commissaires français ; c
vaient offrir aux Noirs
citoyen, avec le grade de
Espagnols distribuaient de
faisaient des chefs nègre
comtes et de ducs, et leur
l'excellence, de sorte q
française se trouvait dans u
d'autant plus critique,
Noir révolté allait grossir l

les chefs noirs les plus importans ; voici la réponse de ces hommes :

» Nous ne pouvons nous conformer » à la volonté de la nation, vu que, » depuis que le monde règne, nous » n'avons exécuté que celle d'un roi. » Nous avons perdu celui de France, » mais nous sommes chéris de celui » d'Espagne, qui nous témoigne des » récompenses, et ne cesse de nous se- » courir; comme cela, nous ne pou- » vons vous reconnaître commissaires » que lorsque vous aurez trôné un roi. »

Un autre chef qui avait, pendant quelque temps, secondé les commissaires, et dont le titre d'excellence que lui donnèrent les Espagnols, amena la défection, fit un réponse à peu près semblable : » Je suis, dit-il, le sujet de » trois rois ; du roi de Congo, maître » de tous les noirs, du roi de France, » qui représente mon père, et du roi

...ux qui, conduits
» ont été adorer l'Hom
» passais au service de
» je serais peut-être entr
» guerre contre mes frèr
» de ces trois rois à qu
» fidélité. »

Ce n'était pas la première
Espagnols faisaient servir la
l'exécution de leurs projets
tisme est pour eux une arme
dont ils se sont souvent servis
porter des coups terribles.

Plusieurs régimens européen
sèrent aussi dans les rangs Espa
et les commissaires
offrir

thonax, n'ayant avec lui que douze ou quinze cents hommes, et fort peu de munitions, était menacé au Cap par une armée nombreuse de révoltés, auxquels le maniement des armes commençait à devenir familier, et que commandait le nègre *Jean-François* dont le nom déjà célèbre inspirait une grande confiance aux insurgés. Un seul moyen de salut restait à Sonthonax, il le croyait du moins; et ce moyen, c'était l'affranchissement général des Nègres : il fut proclamé; et cet acte solennel, qui jeta la consternation parmi les colons, n'améliora pas la situation de Sonthonax. Quelques Nègres, satisfaits du titre d'homme libre, qui venait de leur être accordé, restèrent tranquillement chez leurs maîtres, et continuèrent leurs travaux comme par le passé; mais le plus grand nombre abandonnèrent les habitations des planteurs, et se réfugiè-

Cependant de nou
menaçaient de fondre s
Saint-Domingue. L'a
qui, ainsi que nous l'avo
duisit pas le bien qu'en
Sonthonax, amena des ma
vait pas prévus. Les colon
de cette mesure, et reconna
possibilité où se trouvait la
améliorer leur situation,
leurs regards vers l'Angleterre
dis que plusieurs grands prop
réfugiés à Londres, faisaient
positions au gouvernement brita
et offraient de le seconder po
parer de la colo

lui eut déclaré la guerre. Le cabinet de Saint-James n'hésita plus, et le général Villiamson, gouverneur de la Jamaïque, reçut l'ordre d'envoyer des forces suffisantes à Saint-Domingue, pour s'emparer des places que les colons offraient de livrer. Voici l'article premier de la proposition faite par les colons : l'impartialité dont nous faisons profession nous engage à rapporter textuellement cet article, dans lequel les colons exprimaient les motifs qui les faisaient agir.

» Les habitans de Saint-Domingue, » ne pouvant recourir à leur légitime » souverain pour se délivrer de la tyran- » nie qui les opprime, invoquent la » protection de sa Majesté Britannique, » lui prêtent serment de fidélité, la » supplient de lui conserver la colonie, » et de les traiter comme bons et fidèles » sujets jusqu'à la paix générale, époque » à laquelle sa Majesté Britannique, le

ment entre elles de l
» de Saint-Domingue. »

Suivaient douze autres
renfermaient les conditio
espèce de capitulation acco
Anglais.

Le général Williamson, pl
fiance dans les promesses des
persuadé que l'apparition du
anglais dans un des ports de l
suffirait pour rendre facile la c
de l'île entière, se contenta
embarquer à bord de quelques f
environ neuf cents soldats, comm
par le colonel Whitelocke ; cette
dition, partie de

cahaye, Léogane, le Grand-Goave, et presque toutes les places importantes de la partie du sud furent remises aux Anglais. Ce fut seulement à Tiburon que ces derniers trouvèrent de la résistance; mais, après plusieurs attaques, ils parvinrent à s'emparer de cette place. Le commissaire Sonthonax, ne sachant plus comment s'opposer au torrent dont la défection augmentait à chaque instant la violence, ordonna au général de Laveaux de brûler tous les lieux qu'il serait forcé d'abandonner à l'ennemi. Cette mesure terrible, mais que nécessitait la position désespérée des Français, fit éclater la mésintelligence entre les commissaires.

» De l'ordre que vous avez donné à » celui d'incendier le Cap » écrivait Polverel à son collègue, » il n'y a pas » loin, et vous verrez que bientôt ce

du côté du nord, les
litaires des républicains
un meilleur succès; les
condés par les Nègres au
cordaient toutes sortes d
de titres, gagnaient chaq
terrain; et il paraissait impo
rêter l'invasion, que des défec
tinuelles favorisaient encore.
missaires, pour faire tête à l'o
rent recours à la terreur; la gu
qui, dans le même temps, fa
France couler des flots de sa
élevée au Port-au-Prince; mais a
première exécution, tous les ha
se soulevèrent, et ce
de cr

qui commandait cette escadre, fit sommer Sonthonax de lui rendre la ville ainsi que les bâtimens qui se trouvaient dans le Port. » Dites au commodore, » répondit le commissaire, que si nous » étions forcés d'abandonner la place, » vous n'auriez de ces bâtimens que la » fumée; car les cendres en appartien- » draient à la mer..... Commencez, » M. le commodore, répondit-il en- » core à une seconde sommation; nos » boulets sont rouges, et nos canon- » niers sont à leurs postes. »

Ces réponses énergiques suffirent pour imposer aux Anglais, que la manière avec laquelle on les avait reçus à Jérémie, n'avait pas accoutumés à un pareil langage. Mais à peine ce danger fut-il éloigné, qu'un autre lui succéda. Un homme de couleur, nommé *Montbrun*, mécontent de ce que les Noirs, nouvellement affranchis, avaient

attaqua, pendant la
du 48e. Aux premie
les Noirs des environ
poir du pillage, se pr
ville, et égorgèrent
qu'ils rencontrèrent.
s'était retiré au fort
contraint, pour rame
lité, de faire embarque
48e; ce qui réduisit se
peu de chose. Le com
rel, ayant appris ce q
Port-au-Prince, s'y rendi
mais ses efforts furent
de tous côtés, reconnais
bilité de résister

que la Convention avait rendu contre eux, et s'étant constitués prisonniers à bord du bâtiment qui avait apporté le décret, ils partirent pour la France. Les Anglais avaient alors pour auxiliaires, sur ce point, un grand nombre d'émigrés français, qui, n'ayant point été admis dans l'armée du prince de Condé, s'étaient embarqués sur l'escadre anglaise, et s'étaient joints ensuite aux corps francs qui agissaient contre les républicains, et à la légion Montalembert, composée de colons que l'on avait réunis à la Grande-Anse. Ce fut cette légion qui entra la première au Port-au-Prince, où elle se signala par des traits de cruauté inouïs (1). Cependant la tranquillité parut se réta-

(1) « Un officier, nommé *Béranger*, se » porta avec un détachement au fort Saint-» Joseph, où s'était réfugié, contre le dé-

» bordement redouté des
» restait de Blancs qui n'ava
» place sur les bâtimens du c
» en rade. Béranger muni d'
» mença par appeler M. Go
» trente autres. A la sortie
» la barbarie de tirer un cou
» chacun d'eux, en les poussan
» par dessus la rampe du fort,
» *Républicain, fais le saut d*
» *Tarpéienne*..... Tous euss
» cette manière sans le géné
» White, qui envoya de suite au
» Joseph la compagnie des can
» Léogane, avec deux de ses aide
» pour mettre fin au carnage. Il fit
» proclamation contre

nir : il y avait bien encore de nombreuses bandes de Noirs sous les armes; mais on savait qu'elles obéissaient aux Espagnols, et cela rassurait. La confiance commença surtout à renaître, lorsque les Espagnols, dans leurs proclamations, invitèrent les Créoles qui s'étaient expatriés, à revenir à St.-Domingue, et à reprendre possession de leurs terres. Un assez grand nombre d'habitans du Fort-Dauphin, qui avaient été chercher aux États-Unis un abri contre la fureur des révoltés, crurent que le danger avait cessé, et, s'embarquant promptement, ils rentrèrent dans leurs foyers. Dans le même temps, Jean-François vint avec son armée camper aux portes de la ville ; comme il s'aperçut qu'on ne faisait aucune disposition pour le repousser, il divisa ses Nègres par petites troupes et leur fit parcourir les rues : de son côté, la garnison es-

sacre le plus horrib
les Français que l'on
gés; les maisons son
enfans, vieillards, t
coups de ces furieux,
tans, quatorze seuler
cette horrible bouche
les féroces Espagnols
Dieu de paix, couler
ce fut en répétant a
Français n'étaient qu
des hérétiques, qu'ils
liaires de leur cruau
ministre de la religio
forfait et qui en donn

mais notre sainte religion, fille du ciel et mère de tant de vertus, avec quelques misérables, qui, les mains teintes du sang de leurs frères, osent invoquer le nom du Dieu de vérité.

La situation des Français, qui depuis quelque temps semblait désespérée, changea tout-à-coup. Tandis que de nouveaux massacres succédaient à celui que nous venons de rapporter, et que des bandes d'esclaves révoltés, que chaque jour voyait augmenter, désolaient toutes les parties de l'île, le commandant Montbrun, homme de couleur dont nous avons déjà parlé, ralliait à Jacmel le peu de troupes qui étaient restées fidèles au gouvernement français. Un nommé *Rigaud*, qui était devenu général, après avoir exercé la profession d'orfèvre, organisa une petite armée; secondé par le commandant Pétion et le général Beauvais, il ne tarda pas à

à l'ennemi. Vaincus p
de soldats, étroiteme
la Grande-Anse, les A
cours à leur or; ils offri
considérables aux chef
armée devant laquelle
mais leurs propositions
avec indignation : « Per
écrivit (1) le brave génér
colonel anglais Witelo
» plaindre à vous-même

(1) Cette lettre est rappo
torien qui a cru devoir en co
qui, après avoir

» que vous m'avez faite, en me croyant
» assez vil, assez scélérat et assez bas
» pour imaginer que l'offre de cin-
» quante mille écus n'exciterait pas
» tout mon ressentiment. En cela, vous
» vous êtes fait tort à vous-même. Je
» suis général ; jusqu'à présent j'ai
» mérité de commander l'armée ; vous
» avez cherché à me déshonorer aux
» yeux de mes frères d'armes. C'est un
» outrage dont vous me devez une sa-
» tisfaction personnelle ; je la demande
» au nom de l'honneur qui doit exister
» parmi les nations. En conséquence,
» avant qu'il y ait une action générale,
» je vous offre un combat singulier,
» jusqu'à ce que l'un de nous d'eux
» tombe. Je vous laisse le choix des
» armes, soit à pied, soit à cheval...
» Votre qualité d'ennemi ne vous don-
» nait pas, au nom de votre nation,
» le droit de me faire une insulte per-

» vidu. »

La petite armée
gré les succès qu'el
fort mal approvisionn
des choses les plus néc
long-temps tous les sol
nu-pieds, et le général
bon ordre et la discipli
mettant la prochaine ar
cours envoyés par le gouve
secours tant promis n'arri
le brave Laveaux avait ven
ses épaulettes, et déjà il son
retraite, lorsqu'un omme,
qui avait passé
dans l'escl

d'un bailli, nommé *M. Bayou*, fut enlevé à la culture de la terre, pour être attaché au service personnel de ce dernier : cette condition laissait à Toussaint des momens de loisir qu'il utilisa; il apprit à lire, à écrire, et les premiers élémens de l'arithmétique ; de sorte qu'il sortit tout-à-fait de la classe ordinaire des esclaves, et qu'il se trouva, lors de la révolution, en état de jouer un rôle très-important; mais la reconnaissance et l'attachement qu'il avait pour son maître le retinrent long-temps. Cependant l'insurrection presque générale des Noirs ayant forcé M. Bayou à chercher un asile loin de la colonie, Toussaint parvint à faire passer à Baltimore une grande quantité de sucre; de sorte que, par son intelligence, il conserva des moyens d'existence à son maître qui s'embarqua pour l'Amérique septentrionale, où

tranquille sur le
faiteur, Toussaint p
nemens politiques :
se faire recevoir dan
Biasson, en qualité d
lité qu'il justifiait en
par la connaissance qu'
plantes médicinales de la
à-tour lieutenant de Bias
camp de Jean-François, i
lonel espagnol; mais son ar
avait pris un rapide ess
permettait pas de s'en tenir
de Jean-François que les
comblaient de faveurs, et dé
d'arriver à un plus
tion

pouvait tirer d'un tel homme, accepta les propositions de Toussaint, et lui donna le titre de général de brigade. Aussitôt Toussaint se met en marche avec une grande quantité de Noirs accoutumés à lui obéir, bat les Espagnols qui tentent de s'opposer à son passage, et arrive près du général Laveaux. La paix qui se fit à quelque temps de là entre la France et l'Espagne rendit la défection de Toussaint moins préjudiciable à cette dernière puissance, puisque, d'après un des articles du traité, l'Espagne cédait à la France presque toutes ses possessions de Saint-Domingue (1795). A la suite de cette paix, Jean-François se retira dans la Péninsule, et les troupes qu'il avait licenciées vinrent grossir les rangs de Toussaint, qui avait échangé son nom de *Breda* contre celui de *Louverture*, « pour annoncer à la colonie, et

Dès ce moment,
l'armée républicaine
furent poussées ave
que le général Rigau
Port-au-Prince,
Saint-Marc; et les
toutes parts, tentaie
rompre avec leur or
qu'ils étaient trop fa
tre, lorsque, vers l
ils reçurent un renf
hommes, sous les o
néral Bowyer; et à
furent-elles débarqu
ne, que la flotte qu

perte assez considérable, se rembarquèrent précipitamment.

Quelque temps après (1796), une insurrection éclata au Cap; le général Laveaux qui s'y trouvait, et l'ordonnateur en chef Perroud furent arrêtés par le commandant Villate, chef de l'insurrection, qui très-certainement eût fait un fort mauvais parti à ces deux prisonniers, si Toussaint Louverture, apprenant ce qui se passait, n'était accouru, à la tête de dix mille Noirs avec lesquels il châtia les révoltés. Le général Laveaux, rendu à ses fonctions, nomma Toussaint son lieutenant, au gouvernement de Saint-Domingue. Revêtu de cette nouvelle autorité, Toussaint, qui avait un talent particulier pour se faire comprendre des Nègres, s'occupa de l'amélioration morale de la colonie; il fit rentrer partout les cultivateurs dans leurs habitations; il dé-

qu'ils seraient trai-
mes libres, et que
emploieraient, ser
payer comme ouv
céder un quart d
terres; de sorte q
blait renaître de s
tout présageait un
nir, lorsque le co
nax, dont le gou
avait approuvé la
nouveau envoyé
avec quatre autres
étaient plutôt ses
collègues. A son
reconnut sur-le-ch

de satisfaire l'ambition de Toussaint, ce nouveau grade ne fit que l'accroître ; il fut bientôt las de n'occuper que le second rang dans la colonie. Battant dans toutes les rencontres les Anglais qui avaient encore de terribles adversaires dans les généraux Rigaud, Desfournaux et Henry Christophe, qui se fit depuis proclamer roi d'Haïti ; remportant, dis-je, des victoires presque continuelles, Louverture ne négligeait point la politique ; il réussit par ses intrigues à faire appeler successivement, au corps législatif, le général Laveaux, son bienfaiteur, et le commissaire Sonthonax, dont la présence dans la colonie contrariait ses projets (1797). « Citoyen commis-
» saire, écrivait-il à ce dernier, le
» vœu du peuple de Saint-Domingue
» s'était fixé sur vous pour le repré-
» senter au corps législatif. . . . .

» générale ; si les
» berté s'obstinen
» poursuivre, dite
» avons protesté d
» puissans. »

Ce langage de ma
missaire, et donna d
au gouvernement fr
à Saint-Domingue l
ville ; mais Toussai
la voix duquel des
prenaient les armes
fort pour méconnaît
France ; il se plaign
naça de quitter le c
troupes, et affecta d

à un tel état de faiblesse, que le général Maitland, qui la commandait, sentit qu'il serait bientôt forcé d'abandonner Saint-Domingue; mais avant d'en venir à cette extrémité, il voulut tenter de faire jouer le ressort au moyen duquel il est quelquefois si facile de vaincre les plus grands obstacles. Sachant qu'il y avait de la mésintelligence entre Toussaint et Hédouville, le général anglais flatta l'ambition et la vanité du chef noir, auquel il commença par envoyer de riches présens, qui lui valurent une capitulation très-honorable (1798), en même temps qu'ils préparèrent l'indépendance de Saint-Domingue, événement que désirait vivement l'Angleterre. (1)

---

(1) » J'ai vu dans les archives du gouver-
» nement au Port-au-Prince, et tous les
» officiers de l'état-major de notre armée

» ont vu avec
» qui étaient l
» publiques. C
» faire déclarer
» d'Haïti, quali
» Maitland l'assu
» connu par l'An
» ceignant la co
» triction, un tr
» par lequel la G
» le droit d'expo
» niales, et d'im
» duits manufact
» du continent. (
» l'assurance qu'u
» gates Britanniq
» les ports

lui fit lorsqu'il prit possession des places que les Anglais évacuèrent. Le général Hédouville témoigna hautement le mécontentement que lui causait la capitulation honorable accordée par Toussaint, mais n'eut aucun égard aux réprésentations du général français; il reçut, au contraire, de nouveaux présens que le général lui fit au nom du roi d'Angleterre; et il est probable que, si cette puissance avait eu des forces respectables dans l'île, Toussaint aurait cédé dès lors aux instigations de Maitland; mais ce Nègre avait trop de bon sens pour ne pas sentir qu'il ne pouvait raisonnablement compter sur l'appui d'une puissance qui venait de se laisser vaincre par quelques milliers de Noirs: cette considération l'arrêta, et Maitland partit avec les débris de son armée, sans que ses présens eussent fait autre chose que d'augmenter la mésin-

Ainsi, un seul hon
esclave, préparait la
enfans de l'Afrique.
va un accès trop faci
Toussaint Louvertur
que cet homme extra
un grand génie, et l
qualités; par lui, de
bales devinrent, com
ment, de braves sold
discipline sévère; il
mais avide de riches
pine, si commun mê
chefs qu'envoyait le g
çais, lui fut inconnu.
victoires lui livraient

quelquefois à ce sujet : « Je n'ai pas en-
» vie de passer pour un Nègre de la cô-
» te, et je saurai aussi bien que les au-
» tres tirer parti des ressources terri-
» toriales. La liberté des Noirs ne peut
» se consolider que par la prospérité
» de l'agriculture. » Il oubliait facilement les injures, et ne montra jamais pour les colons la haine dont presque tous les gens de couleur étaient animés.

L'apparition de cet homme sur la scène politique est l'événement le plus remarquable de cette période, à la fin de laquelle Saint-Domingue ne tenait plus à la métropole que par un fil.

SIXIÈME PÉRIODE.

Toussaint Louverture proclame l'indépendance de Saint-Domingue. — Paix entre la France et l'Angleterre. — Expédition du général Leclerc. — Arrestation et mort de Toussaint.

Toussaint Louverture, qui, tant que les Anglais avaient été dans l'île, avait montré quelque déférence pour le général Hédouville, lui rompit en visière dès que ce général fut le seul dont l'autorité le contrariait. Après le départ des Anglais, M. Hédouville annonça, dans une proclamation, que tous les employés blancs, qui avaient été au service des ennemis de la république, étaient congédiés, et que leurs biens étaient

néral. Des Noirs, il
les intentions de To
absolu des Noirs qu
calmait à son gré, e
gent du gouverne
moyen d'une insur
néral s'embarqua p
à peine avait-il per
de Saint-Domingue
était rétablie dans
qui craignait cepen
tes des plaintes que
ville ne manquerait
d'adresser au Direct
dans lequel il tenta
accusant *l'agent* (c'

compagné Sonthonax, et qui était resté à Saint-Domingue, prit alors le titre d'agent du Directoire, et il fit plusieurs tentatives pour amener la réconciliation de Toussaint et de Rigaud. Ce dernier, qui avait le commandement d'une partie de la colonie, ne voyait pas sans jalousie le credit immense de son collègue. La tentative du commissaire échoua, toutes relations cessèrent entre les deux chefs; et les hommes de Couleur, craignant de voir les Noirs en possession de toute l'autorité, prirent les armes, et coururent se ranger près de Rigaud; tandis que, de son côté, Toussaint faisait des préparatifs pour écraser son adversaire; mais avant de quitter le Port-au-Prince, craignant que les hommes de Couleur qu'il y laisse n'excitent une insurrection, il les rassemble dans l'église, et, du haut de la chaire où il lui arrivait souvent de monter pour faire

» de l'Ouest, j'y l
» bras : mon œil
» veiller, mon bra
» teindre. »

La guerre comme
fureur. Rigaud obtin
avantages; et quoiqu
forces dix fois plus
celles de son advers
événemens lui donn
inquiétudes; mais apr
dans plusieurs rencont
fin à prendre l'offensiv
gaud de toutes les plac
emparé, il le força à se
Cayes (1800)

terrein pied à pied, et ne l'abandonnait qu'après l'avoir brûlé et ravagé; de sorte que, plus Toussaint avançait, moins il trouvait de vivres; et la famine fut bientôt telle, que la faim faisait mourir chaque jour des milliers de personnes.

Tandis qu'on se battait avec un acharnement presque semblable à celui de la première insurrectien, Bonaparte revenu d'Egypte avait opéré un grand changement dans la forme du gouvernement français; et à peine les Consuls eurent-ils succédé aux Directeurs, qu'ils s'occupèrent des affaires de la colonie: les généraux Vincent, Michel, et un nommé Raymond, homme de Couleur, qui avait déjà rempli les fonctions d'agent, furent envoyés dans la colonie. Ils étaient porteurs de plusieurs arrêtés signés par le premier Consul, dont les principales dispositions étaient que le

aurait ce gou
apportaient a
annonçait au
mingue les c
France. Tous
avec beaucoup
content de ce
Bonaparte ne
refusa de faire im
cependant il se
cent pour amene
ce; mais déjà les
s'était rétiré Ri
guerre, refusaien
mes, et chaque j
gaud diminuaient,

Dessalines, qu'il avait investi de sa confiance, rendit ce pouvoir presque insupportable aux gens de Couleur sous le plus léger prétexte; mais, d'un autre côté, l'enthousiasme des Noirs pour leur chef, était à son comble, et les Blancs que Toussaint flattait ostensiblement se trouvaient fort bien de son gouvernement: comme s'il eût pressenti que la paix dont jouissait la colonie ne serait pas de longue durée, il continua à entretenir une discipline sévère; il passait souvent ses troupes en revue, et les haranguait d'une manière fort originale (1).

---

(1) » Afin d'être mieux compris, il leur » parlait en parabole : il employait souvent » celle-ci. Dans un vase de verre plein de » grains de maïs noir, il mêlait quelques » grains de maïs blanc, et il disait à ceux » qui l'entouraient. *Vous êtes le maïs noir,*

, cette dernié
à la république t
Saint-Domingue, qu
pagnole; mais la gu
les différens partis s
puis six ans, avait en
ticle du traité, qui con
nie, fût ponctuellemen
les Espagnols étaient
tres, *de fait*, de San-J
Domingo. Toussaint, dé
compétiteur qui lui ava
sérieuses inquiétudes, son

» *les Blanc qui voudraient*
» *sont le maïs blanc.* Il remu
» et le présentant à

dre possession de la partie espagnole ; en conséquence, il pressa l'agent Roume de nommer un gouverneur pour cette partie de l'île ; et l'agent prit un arrêté par lequel il autorisait Toussaint à envoyer le général Agé à Santo-Domingo, pour y prendre possession, au nom du peuple français, de la partie ci-devant espagnole. Mais le général Agé, étant parti sans troupes, ne trouva pas les autorités espagnoles disposées à reconnaître son autorité. Il y eut quelque rumeur dans la capitale ; et l'envoyé français fut obligé de se retirer promptement pour éviter que le peuple lui fît un mauvais parti. Toussaint devint furieux lorsqu'il apprit cette nouvelle ; et, après avoir fait des préparatifs pour s'emparer de vive force du pays où l'on refusait de reconnaître son autorité, il écrivit au gouverneur espagnol, Joachim Garica, une

vous écrire pour
» tice de l'insulte
» ment en la perso
» ficiers généraux.
» préviens que j'ai c
» Moyse, commandan
» vision du Nord, de
» te opération (la prise d
» et, d'après l'outrage q
» gouvernement en la per
» néral Agé, pour la mém
» j'ai dû faire accompagner
» Moyse d'une force armée,
» pour l'exécution du traité.
Le gouvernement reçut
au moment même
mille

aux Espagnols dans le commencement de la guerre : il répondit à Toussaint, et il affecta de le traiter, presque à chaque ligne, de très-illustre et très-excellent Seigneur ; mais ces moyens étaient usés, et le piége était trop grossier pour qu'il fût possible qu'un homme comme Toussaint s'y laissât prendre. Il persista dans ses prétentions, entra dans Santo-Domingo presque sans coup férir ; et le gouverneur Garcia, après une espèce de capitulation, s'embarqua pour l'Espagne.

Maître de la totalité de l'île, Toussaint, qui depuis long-temps méditait de la rendre indépendante, employa tous les moyens que lui fournit son génie pour se faire chérir de tous les habitans ; en même temps que de beaux édifices s'élevaient par ses ordres, et qu'il faisait percer de belles routes, il écoutait les plaintes des Blancs et des

le trouvait to
droit aux justes r
montrait le protecte
compagnons d'esclav
ceux dont, pendant
avait été l'esclave. Il
pas les dangers que lui
rang élevé où il était pa
pétait souvent : « J'ai pri
» la région des aigles.
» sois prudent en regagna
» je ne puis plus être plac
» rocher, et ce rocher doit
» tution constitutionnelle q
» rantira le pouvoir, tant q
» parmi les hommes
En

couronné l'audace. Enfin il termina ce projet de constitution, qu'il croyait devoir assurer son autorité; les représentans de tous les districts l'adoptèrent aussitôt qu'il leur fut présenté : l'île fut immédiatement déclarée indépendante, et le général Vincent partit pour la France, où il apporta la nouvelle de ces événemens importans.

Près d'une année s'écoula pendant laquelle les établissemens de St.-Domingue semblèrent renaître de leurs cendres : tout prospérait; et, si les gens de Couleur n'avaient eu à se plaindre de la cruauté de Dessalines, dont Toussaint avait fait une espèce de grand prévôt, la population entière eût goûté le bonheur le plus parfait; mais cet état de prospérité ne devait pas être de longue durée, et Toussaint conçut de vives inquiétudes, en apprenant que la paix avait été signée entre la France

bler de zèle dan
à son gouverne
lièrement le soi
promptement, e
dération ne put
porter sur le bo
général Moyse,
gence dans une
était confiée, fut
de guerre et con
tre de parent du
sauver ; il fut f
dire pourtant qu
aussi quelques j
nière un peu trop
gres d'une

leur avoir fait seulement quelques questions (1).

Toussaint, avec tout son génie, ne put cependant conjurer l'orage qui menaçait de fondre sur lui et sur le pays soumis à sa domination; il écrivit alors à Bonaparte une lettre portant pour suscription : *Le premier des Noirs au premier des Blancs*; mais le premier Consul, alors en paix avec tout le continent, avait déjà résolu de soumettre St.-Domingue, et il ne ré-

---

(1) » Sur la mine et sur la réponse équi-
» voque il ordonnait individuellement à des
» Noirs d'aller se faire fusiller. Les victimes
» qu'il désignait ne murmuraient pas, elles
» joignaient les mains, baissaient la tête,
» s'inclinaient humblement devant lui, et
» allaient avec conviction, soumises et
» respectueuses, recevoir la mort. »
(*Révolution de Saint-Domingue.*)

1801, on ap
armée de v
sous les or
beau-frère
embarquée s
et que cette
à soumettre

Après une
nes, la flotte
de Samana. L
ture, qui était
jeté les yeux
dable, le déc
lui : « Il faut
» France entiè
» gue ; on l'a

vérité un aspect formidable; mais les rapports que l'on avait faits à Toussaint étaient exagérés, puisque, au lieu de vingt-cinq mille combattans, elle n'en portait pas douze mille. Toussaint, qui avait alors plus de vingt mille hommes sous les armes, et qui pouvait compter sur des généraux expérimentés, pouvait donc opposer une résistance capable d'en imposer aux Français; aussi, dès que le premier moment de terreur fut passé, il s'empressa de donner des ordres, et de tout disposer pour repousser l'attaque à laquelle il s'attendait. Il fit prêter à ses troupes le serment de vaincre ou de mourir.

L'expédition française formait trois divisions, dont la première, sous les ordres du général Rochambeau, devait se porter sur le fort Dauphin; la seconde, commandée par le général Boudet, devait débarquer au Port-au-

premier avec s
nombre de Noirs
général crut qu'o
sister, et il fit ch
ces Noirs, qui, su
imprévue, prirent
tés, abandonnant

Peut-être, lors
pédition à Saint-Do
quelque moyen d'ac
les deux fils de Tou
France, et que Bona
précaution de faire e
d'un des vaisseaux de
avoir donné des instru
enfans, dis-je

tilités allumèrent un incendie qui ne pouvait s'éteindre que par l'extermination de l'un des deux partis.

Le général Hardi, étant arrivé devant le Cap-Français, se disposait à faire débarquer sa division; mais Christophe, qui commandait alors au Cap, envoya un officier au général en chef le Clerc, auquel il fit dire que le gouverneur Toussaint était alors dans l'intérieur de St.-Domingue; que lui, Christophe; ne pouvait permettre aux troupes françaises de débarquer; que, d'ailleurs, rien ne prouvait que cette expédition fût envoyée par la Métropole; et qu'enfin, « si le prétendu capitaine gé-
» néral Leclerc persistait à vouloir en-
» trer au Cap, la terre brûlerait avant
» que l'escadre mouillât dans la rade. »

Le général Leclerc, qui ne s'attendait peut-être pas à autant d'énergie de la part d'un ancien esclave, fit une

» l'escadre e
» commande,
» n'avez pas
» général.....
» si, aujourd'
» fait remettre
» les autres ba
» main, à la p
» mille hommes

Cette menace
le général noir,
que les autorités
gèrent à laisser
loin de se montre
commodement, il
Tonkin

cuée par tous les habitans incapables de porter les armes, il fit distribuer à ses soldats des pièces d'artifice destinées à incendier la ville, dans le cas où il serait forcé de l'abandonner. De son côté, le maire, nommé *Télémaque*, prévoyant le désastre du Cap-Français, invita tous les habitans à se munir d'eau.

Un coup de vent et d'autres circonstances ayant empêché le général Leclerc de faire débarquer la division destinée à s'emparer du Cap aussi promptement qu'il l'avait dit dans sa lettre à Christophe, celui-ci profita de cette circonstance pour faire de nouvelles dispositions ; mais il paraît qu'il ne songea pas à défendre la place qu'il savait bien incapable de résister aux forces supérieures qui la menaçaient. Obligé de se tenir au large pendant vingt-quatre heures, le général Leclerc

miers vaisseau
çus des forts,
rent aussitôt
instant les solda
pandirent dans
torches, et toutes
tibles dont ils éta
principales maisons
blics furent les pre
maire, Télémaque, q
environ douze cents
pressa alors de se joind
aux troupes du général
tous leurs efforts, pour a
grès de l'incendie, furen
flammes qui dé

froyable explosion des magasins de poudre.

Pendant que ces événemens se passaient au Cap, la division Boudet sommait la ville de Port-au-Prince de lui ouvrir les portes. Le général Agé, qui commandait dans cette place, fit à peu près la même réponse que Christophe : il prétendit que le général de division Dessalines étant absent, il ne pouvait permettre le débarquement. Cependant il ne faisait point de menaces ; mais quelques officiers de la garnison, mécontens du peu d'énergie de leur chef, écrivirent à Boudet que, s'il débarquait, la ville serait brûlée sur-le-champ, et que tous les Blancs de la colonie seraient égorgés. Ces menaces ne s'effectuèrent point fort heureusement ; quelques Blancs furent à la vérité massacrés, et les Noirs brûlèrent plusieurs habitations ; mais les Français s'empa-

que Toussaint écr
généraux, peu de
nemens, pourront
sur les causes qui

« Les Français
» colonie, mandait
» magé, veulent n
» berté. Plusieurs
» ont mis à l'ancre
» et des troupes n
» de s'emparer du
» Prince et du fort
» après une vigour
» été obligé de céd
» n'y a guère trouvé

» hison du général de brigade Agé; et
» le fort Bizoton s'est rendu sans ti-
» rer un coup de fusil, par suite de la
» perfidie du chef de bataillon Boudet.
» . . . . . Défiez-vous des Blancs;
» ils vous trahiront s'ils le peuvent.
» Tous leurs vœux, n'en doutez pas,
» tendent au rétablissement de l'es-
» clavage. Cependant je vous donne
» carte blanche. Tout ce que vous fe-
» rez sera bien fait. Levez en masse les
» cultivateurs, et faites-leur bien com-
» prendre qu'ils ne doivent mettre au-
» cune confiance dans ces hommes ar-
» tificieux, qui ont reçu secrètement
» des proclamations de France (1). »

(1) Ce fait est vrai : les parlementaires, qu'avaient envoyés les chefs des différentes divisions, étaient munis de proclamations que, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu, ils étaient parvenus à faire distribuer.

répand
soumis,
mination
ticulièren
du sud, q
combattu a
tre Toussai
commune av
sorte que la
le génie de l'i
purent empêch
faire chaque jou
peu de temps,
l'armée de Touss
brigades, à la tê
dant il

tions précises étaient d'éviter la guerre civile, crut que, puisqu'il n'avait pu empêcher la révolte d'éclater, le temps était venu de l'étouffer; les revers que venait d'éprouver Toussaint lui firent penser que ce chef noir ne refuserait pas une espèce de capitulation, d'autant plus honorable qu'elle lui laisserait le titre de général en chef. En conséquence, les deux fils de Toussaint, qui étaient débarqués au Cap avec M. Coisnon, leur précepteur, furent envoyés à l'habitation d'Enneri, où l'on pensait que Toussaint se trouvait. M. Coisnon était porteur d'un sauf-conduit, et d'une lettre de Bonaparte à Toussaint; laquelle devait être remise à ce dernier par l'un de ses fils. Il était convenu en outre, que, si Toussaint n'acceptait pas les conditions du général Leclerc, M. Coisnon reviendrait au Cap avec les

enfans, laiss
sant, des larr
l'effusion de
à leur précept
dire ses détra
sensibilité da
extraordinaire
enfans fait ple
un méchant (1

(1) Voici une
général Pamphil
que l'âme de T
trempe supérieur
même de faiblesse
» le général Bou

Après un entretien de quelques instans, M. Coisnon présenta au chef noir une boite d'or qui renfermait une lettre du général Leclerc, et celle écrite par le premier Consul. Cette dernière est d'une telle importance, tant à cause de sa rédaction spécieuse, que du jour qu'elle jette sur les événemens subséquens, que nous croyons devoir la rapporter textuellement.

» lorsqu'en forçant ce double fond, nous » n'y trouvâmes que des tresses de cheveux » de toutes couleurs, des bagues, des cœurs » en or traversés de flèches, des petites » clefs, des nécessaires, des souvenirs et » une infinité de billets doux qui ne lais- » saient aucun doute sur les succès obtenus » en amour par le vieux Toussaint Lou- » verture? »

La voici :

Au citoyen Tousse
néral en chef de
Domingue.

« CITOYEN G

« La paix avec l'An
» les puissances de l'E
» d'asseoir la républiq
» degré de puissance e
» met à même le gou
» s'occuper de la colonie
» mingue. Nous y envoyo
» général Leclerc, notre
» en qualité de capitaine
» comme premier magistrat
» Ionie. Il est accompagné
» convenables pour faire res
» souveraineté du peuple franç
» dans ces circonstances que no
» plaisons à espérer que vous all
» prouver, et à la France enti

» sincérité des sentimens que vous avez
» constamment exprimés dans les dif-
» férentes lettres que vous nous avez
» écrites (1).

» Nous avons conçu pour vous de
» l'estime, et nous nous plaisons à re-
» connaître et à proclamer les grands
» services que vous avez rendus au
» peuple français; si son pavillon flotte
» sur Saint-Domingue, c'est à vous

---

(1) Pourquoi n'avoir pas, dans le temps, répondu à ces lettres? Ce fut probablement au silence obstiné de Bonaparte que l'on dut les déplorables résultats de l'expédition du général Leclerc.

Toussaint, dit M. le général Pamphile de la Croix, « se sentait humilié de l'obstination » du premier Consul. Sa peine avait été » d'abord si vive, qu'il en versa des larmes; » mais ses regrets, quoique constans, chan- » gèrent bientôt d'expression. »

» les circon
» mandemen
» guerre civil
» sécution de q
» remis en hon
» culte de Dieu
» La constituti
» en renfermant
» choses, en contie
» à la dignité et à
» peuple français do
» ne forme qu'une p
» Les circonstances
» trouvé, environné d

(1) Pour

» nemis, sans que la Métropole puisse
» ni vous secourir, ni vous alimenter,
» ont rendu légitimes les articles de
» cette constitution qui pourraient ne
» pas l'être; mais aujourd'hui que les
» circonstances sont si heureusement
» changées, vous serez le premier à
» rendre hommage à la souveraineté de
» la nation qui vous compte au nombre
» de ses plus illustres citoyens, par les
» services que vous lui avez rendus, et
» par les talens et la force de carac-
» tère dont la nature vous a doué. Une
» conduite contraire serait inconciliable
» avec l'idée que nous avons conçue de
» vous : elle vous ferait perdre vos
» droits nombreux à la reconnaissance
» de la république, et creuserait sous
» vos pas un précipice qui, en vous
» engloutissant, pourrait contribuer au
» malheur de ces braves Noirs dont
» nous aimons le courage, et dont nous

» ous avons
» enfans et à leu
» mens qui nous a
» les renvoyons (2
» Assistez de vo
» influence et de v
» taine-général. Qu
» sirer? La liberté de
» vez que, dans tous
» avons été, nous l'av
» peuples qui ne l'avai

(1) Quelle alliance singu
et de menaces! quel style je
presque la fable des Loups et d
(2) Comment pouvait-on
Toussaint se laisserait
aussi gros

» la considération, des honneurs, de la
» fortune? Ce n'est pas après les ser-
» vices que vous avez rendus, que vous
» pouvez rendre encore dans cette cir-
» constance, avec les sentimens parti-
« culiers que nous avons pour vous,
» que vous devez être incertain sur
» votre considération, votre fortune,
» et les honneurs qui vous attendent.

» Faites connaître aux peuples de
» Saint-Domingue que la sollicitude
» que la France a toujours portée à
» leur bonheur a été souvent impuis-
» sante par les circonstances impé-
» rieuses de la guerre; que les hommes,
» venus du continent pour l'agiter et
» alimenter les factions, étaient le pro-
» duit des factions qui, elles-mêmes,
» déchiraient la patrie; que désormais
» la paix et la force du gouvernement
» assurent leur prospérité et leur li-
» berté. Dites-leur que si, la liberté est

...oyens français
» contraire aux inté
» l'obéissance qu'ils
» nement et au capi
» en est le délégué,
» contre la souveraine
» éclipserait leurs serv
» Saint-Domingue le
» guerre malheureuse o
» des enfans s'entr'égo
» vous, général, songez
» êtes le premier de votre
» soit arrivé à une si grand
» et qui se soit distingué
» voure et ses talens milita
» êtes aussi devant Di
» pri...

» pal rôle dans les troubles de Saint-
» Domingue, que nous venons pour
» rechercher ce qu'ils ont fait pendant
» les temps d'anarchie, assurez-les que
» nous ne nous informerons que de
» leur conduite dans cette dernière
» circonstance, et que nous ne recher-
» cherons le passé que pour connaître
» les traits qui les auraient distingués
» dans la guerre qu'ils ont soutenue
» contre les Espagnols et les Anglais
» qui ont été nos ennemis.

» Comptez, sans réserve, sur notre
» estime, et conduisez-vous comme doit
» le faire un des principaux citoyens de
» la plus grande nation du monde ».

Le premier Consul,

Signé BONAPARTE.

Toussaint lut cette lettre avec la plus grande attention; puis, après avoir réfléchi un instant, il dit qu'entre la

avait bé
ques jours.

M. Coisnon a
roles au général I
une suspension d'a
tre jours, après lesq
pondit au beau fr
qu'il ne pouvait se ré
ner les malheureux N
leur réservaient les Fr
parition formidable
annonçaient clairement
qu'en conséquence, il fa
pagnons le sacrifice de
qu'il renvoyait ceux-ci au
néral français, reconnai
qu'il avait

fois ses enfans sans condition ; mais Toussaint fut inébranlable, et il laissa à ses fils la liberté de rester près de lui ou de retourner près du capitaine général : l'un d'eux, nommé *Isaac*, déclara qu'il préférait la France à son père ; mais l'autre, appelé *Placide*, résolut de combattre pour l'indépendance de Saint-Domingue ; et son père lui donna sur le champ un commandement dans son armée. Reconnaissant l'impossibilité de soumettre désormais un homme de ce caractère autrement que par les armes, le général Leclerc déclara que Toussaint et les généraux sous ses ordres étaient hors la loi ; et aussitôt la guerre recommença. L'armée française eut d'abord de grands succès ; les Noirs, las de combattre, et rassurés par les promesses réitérées du capitaine général qui ne cessait de protester que jamais il ne songerait à rétablir l'esclavage, déser-

réduite à environ
et que Toussaint f
dans les montagne
entre les mains de
poste important qu
conservé était celui d
forteresse bâtie par
laquelle le général D
tiré en faisant égorg
qu'il avait rencontrés
les cadavres de ces m
mes étaient si nombre
vant les enterrer, on fe
afin de faire disparaître
portaient au loin ; mai
pire que le mal

lequel les Noirs étaient parvenus à rassembler douze cents hommes, parut d'une telle importance au capitaine général, qu'il en fit faire le siège par son armée presque tout entière; mais, malgré les forces dont ils étaient enveloppés, les Noirs ne parurent pas disposés à se rendre : il ne se passait presque point de jour sans que Dessalines fît une sortie dans laquelle il remportât l'avantage; et les Français, dans leurs attaques, perdaient toujours beaucoup de monde sans en être plus avancés. C'est encore à l'estimable ouvrage du général Pamphile de la Croix, que nous allons avoir recours, pour donner une idée du courage et de l'habilité dont les Nègres firent preuve dans cette circonstance. C'est comme acteur de ce drame sanglant que parle ce brave officier, et ce sont ses expressions que nous allons rapporter :

« Nous marchio
» plus profond silen
» le camp des Noirs
» croupis sur leurs p
» précipitâmes sur eu
» coup de fusil ; ils co
» jambes vers le fort,
» avec eux ; ils firent ce
» fait lors de l'attaque d
» belle. Ce qui ne put er
» Crête à Pierrot, ou ce qu
» contenir se précipita dan
» et les écores de l'Artibonit
» dats les y suivirent ; mais
» nous fûmes démasqués, la
» vomit tout son feu, et dans l'
» tout ce qui nous entourait f
» versé. Le général Boudet eut l
» percé d'un coup de mitraille,
» remplaçai dans le commander
» de sa division.

« Notre attaque devait être sim

» tanée avec celle de la division Du-
» gua, qui devait déboucher par la
» Petite Rivière en même temps que
» nous. Nous étions déjà abîmés lors-
» qu'elle se présenta; elle le fut à son
» tour. Le général Dugua, qui mar-
» chait à la tête d'un bataillon de la
» 19e légère, fut blessé de deux balles.
» Je restai seul d'officier-général sur le
» champ de bataille.

« Les ennemis qui fourmillaient dans
» la redoute élevaient des planches
» sur les parapets, en faisaient des
» ponts mobiles sur les fossés, et nous
» poursuivaient en battant la charge. »

« Indignés de leur audace, nous re-
» venions sur eux la baïonnette en
» avant; ils se precipitaient dans les
» fossés, et le feu le plus vif nous at-
» teignait encore. »

On voit, par cette relation, que les Noirs n'étaient pas des ennemis mé-

prisables, ils avaient appris à combattre, et la crainte de l'esclavage, bien plus encore que l'amour de la gloire en faisait des soldats intrépides. Enfin, après s'être défendus jusqu'à la dernière extrémité contre les forces qui l'accablaient, la garnison de la Crête-à-Pierrot, au moment où l'on croyait qu'elle songeait à capituler, sortit du fort au milieu de la nuit, marcha sur le ventre aux assiégeans, et exécuta sa retraite en bon ordre.

« La retraite qu'osa concevoir et » exécuter le commandant de la Crête-» à-Pierrot, dit encore M. Pamphile » de la Croix, est un fait d'armes re-» marquable. Nous entourions son » poste un nombre de plus de douze » mille hommes; il se sauva, ne per-» dit pas la moitié de sa garnison, et » ne nous laissa que ses morts et ses » blessés...

«..... Notre perte avait été si consi-
» sidérable, qu'elle affligea vivement
» le capitaine-général Leclerc; il nous
» engagea, par politique, à la pallier,
» comme il la palliait lui-même dans
» ses rapports officiels. »

Malgré toutes les pertes qu'il avait éprouvées, le général Leclerc se trouva, après la prise de la Crête-à-Pierrot, dans une situation d'autant meilleure, que le général noir Maurepas et toute sa division étaient passés dans les rangs de l'armée française; et peut-être Toussaint lui-même, à qui les cultivateurs commençaient à refuser d'obéir, songeait-il à se rapprocher du capitaine-général, lorsque ce dernier, se croyant assez fort pour ne plus avoir besoin de ménagement, fit publier une ordonnance qui rétablissait l'esclavage, et ordonnait aux Nègres de rentrer sous l'autorité de leurs anciens

..., à sa voi
vateurs prirent
et se montrèrent
mais à conquérir
lait leur ravir. Ch
nord de l'île, où il
dre le terrain pied
résolut de le joindre
che à la tête d'une p
mais à mesure qu'il
nord, des renforts n
rivent; ses rangs se gro
mal armés à la vérité,
vendre chèrement leur v
plutôt que de consentir à
claves. Huit jours
écoulé...

sans canons et presque sans fusils, osèrent investir la ville du Cap-Français, où se trouvait le général Leclerc, qui ne dut qu'à l'arrivée du général Hardy de ne pas tomber entre les mains du chef noir. Ce fut à cette époque que la fièvre jaune commença à exercer ses ravages; elle se déclara dans la ville du Cap, alors même que Toussaint l'assiégeait, de sorte qu'elle etait devenue, pour ainsi dire, l'auxiliaire des Nègres dont les succès furent de courte durée. Ces hommes simples, de la crédulité desquels on avait déjà abusé à plusieurs reprises, ajoutaient cependant encore foi aux promesses de leurs ennemis : il suffisait de leur promettre la liberté pour leur faire mettre bas les armes, et le capitaine-général l'éprouva encore dans cette circonstance. Ne sachant plus quels moyens employer pour mettre un frein à la fureur croissante

des Nègres qui le menaçaient, il crut que la révocation de l'arrêté, par lequel il avait rétabli l'esclavage, produirait un effet salutaire, et il pensa que les crédules Noirs seraient plus facilement désarmés par les promesses de liberté qu'il pouvait leur faire, que par la force qu'il employait sans succès depuis son arrivée dans l'île. En conséquence, il fit publier une proclamation qui révoquait l'édit, et par laquelle il promettait qu'à l'avenir tous les habitans de St.-Domingue, quelle que fût leur couleur, participeraient au gouvernement, et pourraient indistinctement occuper tous les emplois. Le capitaine-général, avant de faire ces promesses, s'excusait sur son ignorance, et avouait qu'il ne connaissait pas bien le peuple dont il avait voulu faire des esclaves.

« La rapidité des opérations », dit-

il dans le second paragraphe de sa proclamation « et la nécessité de pourvoir » à la subsistance de l'armée, m'ont » empêché jusqu'ici de m'occuper de » l'organisation définitive de la colo- » nie. D'ailleurs, je ne pouvais avoir » qu'une idée très-imparfaite d'un pays » que je n'avais jamais vu, et il m'était » impossible de juger, sans un mûr » examen, d'un peuple qui, pendant » dix ans, avait été en proie aux révo- » lutions. »

Cette proclamation eut tout le succès qu'en pouvait attendre le général Leclerc; malgré l'ambiguité de ses phrases, les Noirs s'en contentèrent; ils désertèrent en masse pour retourner à leurs travaux, et les armées de Toussaint et de Christophe, se dissipèrent plus promptement encore qu'elles ne s'étaient rassemblées. Dans le même temps, des renforts considérables arrivèrent à l'armée

française. Malgré ces revers, To
se montrait disposé à faire tête à l
ses ressources n'étaient pas tota
épuisées : il lui suffisait encore
montrer aux Nègres, de leur fa
courte harangue, et de leur pa
liberté, pour rassembler de nou
partisans, et lors même que se
quence n'eût pas eu de succès, il
dait des richesses auxquelles l
timides ne résistaient pas. Peu d
après l'arrivée de l'expédition,
saint, pressentant tout ce qui al
river, avait fait enterrer dans un
des sommes en or qui s'élevaien
on, à plus de cent millions, et il
là, pour ce chef plein d'audace
génie, de quoi entretenir la guer
dant de longues années. Mais s
dernière défection ne jeta pas le
ragement dans l'âme de Toussa
n'en fut pasde même de Christop

général, abandonné de la plus grande partie de ses troupes, poursuivi sans relâche par l'armée française, qui avait repris l'offensive ; obligé de faire, pour échapper aux Français, des marches et des contre-marches continuelles, et d'autant plus pénibles qu'il lui fallait en même temps soutenir de petits combats dont le résultat, quel qu'il fût, l'affaiblissait encore ; ce général, dis-je, résolut d'entamer une négociation avec le capitaine-général, auquel il écrivit, afin de savoir comment on en userait avec lui en cas de soumission : il rappelait, dans sa lettre, que, bien qu'il eût incendié la ville du Cap, pour obéir aux ordres formels qui lui avaient été donnés par Toussaint, il avait cependant des droits à la reconnaissance des Français, puisqu'il avait refusé d'exécuter d'autres ordres aussi positifs, qui lui enjoignaient de faire massacrer tous les

L
modé
nue, e
convena
crétion.
tisfait de
raison qu'o
les promess
avoir procla
l'esclavage. L
donc rompues,
à être poursuivi
néral, qui avait
de son armée, sen
portance pouvait
d'un des princi
noire

conserver son grade dans l'armée française, et de traiter aussi bien que ses propres troupes, celles du général noir. Christophe se rendit alors, et son exemple fut bientôt suivi par Dessalines, ainsi que l'avait prévu le capitaine-général; un des frères de Toussaint, nommé *Paul Louverture*, en fit autant, et vint grossir l'armée française de tous les noirs qu'il commandait.

Le général Leclerc, voyant que les choses tournaient à peu près comme il l'avait prévu, ne douta pas que la colonie serait bientôt pacifiée, et il attendait avec impatience le retour du parlementaire qu'il avait envoyé à Toussaint; car, malgré l'abandon dans lequel se trouvait ce dernier, et les nombreuses défections qui semblaient rendre sa cause désespérée, il lui restait encore les moyens de faire une

activité eût rendue interm
soit que les revers euss
l'énergie de ce général,
convaincu par les argume
versaire, il ne tarda pas
disposé à un accommode
cha d'abord à se justifi
que le capitaine-général
ennemi sur le territoi
mingue, et sur ce que
taire lui faisait observer
saint, n'aurait point dû
sistance aux ordres de
il lui répondit : « Vou
» cier de marine, mon
commandiez

» double du vôtre, pourriez-vous être
» blâmé de chercher à vous défendre
» sur le gaillard d'arrière? Telle est
» ma situation vis-à-vis de la France. »

Le général Leclerc, afin de profiter des dispositions que montrait Toussaint, lui écrivit une lettre dans laquelle il le complimentait sur sa soumission, en lui promettant que le passé serait oublié, et que personne ne serait inquiété pour avoir manifesté une opinion contraire au gouvernement. Toussaint n'en exigea pas davantage; la paix fut conclue au commencement de mai 1802, et le général noir se retira presque aussitôt dans une petite terre à laquelle il avait donné son nom, et qui était située aux Gonaïves; le général Dessalines se retira également dans une de ses plantations, et la tranquillité parut entièrement rétablie à St.-Domingue. Un événement

des chefs i
qui, vaincu
tiré en Fr
dans la Co
même temp
fit éclater l
Couleur, d
temps, et
fendu les d
circulaient
se tenait su
pitaine-géné
de Toussai
Rigaud se r
la Colonie ;
pas tout le

départ, tandis que le morne silence, qui régna dès-lors parmi les hommes de Couleur, montra combien ils redoutaient les suites de cet événement qui paraissait annoncer assez clairement que l'on était peu disposé à maintenir l'égalité qu'ils avaient acquise au prix de tant de sacrifices. Tandis que la haine et la crainte faisaient fermenter les esprits, la fièvre jaune continuait à faire des ravages terribles. Ces maladies (1), dit le général Pamphile de la Croix, « prirent tout-à-coup un carac-
» tère si effrayant, que, pour ne pas
» afficher leurs ravages, il fallut renon-
» cer à rendre les derniers honneurs
» aux morts. Des tombereaux faisaient
» à minuit leurs rondes lugubres : ils

(1) M. Le général parle de la fièvre jaune, et du *mal de Siam* qui avait éclaté en même temps, et qui n'était pas moins redoutable.

» ramassaient, pendant la nuit, les
» morts qu'on mettait aux portes des
» maisons. »

L'armée française diminuait sensiblement; chaque jour un grand nombre de ces braves soldats, respectés par le canon, succombaient sous les efforts réunis de ce double fléau; le général en chef était lui-même malade dans l'île de la Tortue, et le climat qui dévorait les enfans de la France semblait être le vengeur des Noirs. Cependant la tranquillité n'était point troublée; mais il était facile de voir qu'elle ne tarderait pas à l'être : Toussaint avait fait dire au capitaine-général que les cultivateurs refusaient de lui obéir, et les Noirs disaient hautement que la guerre recommencerait bientôt. Le général Leclerc, craignant l'influence du chef noir, effrayé d'ailleurs par les bruits qui circulaient, et les

progrès continuels des maladies contagieuses, qui décimaient son armée, crut qu'en s'emparant de la personne de Toussaint, il détruirait d'un seul coup le germe de la sédition : il fallait un prétexte pour frapper ce coup d'autorité ; on le trouva. Une lettre assez insignifiante que Toussaint écrivait à Fontaine, qui avait été son aide-de-camp, fut interceptée, et, à force d'interprétations forcées, on prétendit y trouver la preuve d'une conspiration ourdie par l'ancien chef de la Colonie, dont l'arrestation fut ordonnée sur-le-champ ; mais l'énergie qu'avait montrée cet homme, le rendait si redoutable, qu'on crut devoir employer l'adresse plutôt que la force, pour s'emparer de lui. Invité par des généraux français à se rendre parmi eux pour les aider à cantonner leurs troupes d'une manière convenable,

d'hommes; arrivé d
gné, il se sépara de
tra dans l'habitation
les officiers supérieu
demandé ses services;
il pénétré dans la sall
français étaient rasseml
de-camp, nommé Ferr
tant le bout d'un pistol
son épée, en le menaçai
la cervelle s'il faisait
pour se défendre. Touss
proférer une plainte, et
conduit à bord du *Héro*
médiatement voile pour la
homme, que

sur le même vaisseau ; mais ce fût en vain qu'il sollicita la permission de la voir pendant la traversée : on refusa de le laisser une seule fois sortir de sa chambre, à la porte de laquelle une sentinelle se tenait constamment.

Débarqué à Brest, Toussaint fut conduit au fort de Joux, et quelque temps après transféré à Besançon, où on le jeta dans un cachot sombre et humide. Malgré sa forte constitution, cet infortuné ne put résister long-temps à un pareil traitement ; il tomba dangereusement malade, et, loin de penser à le secourir, on ne songea qu'à mettre tout en usage pour l'engager à découvrir l'endroit où il avait fait cacher ses trésors. « J'ai perdu bien autre chose que » des trésors ! » Ce fut la seule réponse que l'on put obtenir. Enfin cet homme supérieur, accoutumé à vivre sous un ciel de feu, mourut de froid dans son

de connais
par la seule
élevé bien a
siècle ; la méc
remplacé l'ét
l'âme : la digni
ta le malheur ,
qu'il avait mont
et des richesses.
» il quelque temp
» abattu à S.-Don
» l'arbre de la lib
» poussera par ses r
» sont profondes e
Ces paroles étai
ainsi que les

sait le titre d'hommes, et qui avaient tant de fois versé leur sang pour recouvrer et conserver la liberté qu'on ne pouvait leur ravir sans crime; la liberté, incoercible comme l'air, et aussi nécessaire aux nations; ces hommes, dis-je, savaient quelle confiance ils devaient avoir désormais dans les promesses et les sermens de leurs implacables ennemis; ils ne pouvaient non plus oublier ce que leur chef leur avait répété tant de fois en leur montrant un fusil : « *Voilà votre liberté!* » En effet, c'était par les armes, et seulement par ce moyen que les Noirs pouvaient conquérir leur indépendance : l'événement a prouvé que leur attitude ferme, leurs réponses énergiques, et surtout le pied de guerre sur lequel ils se sont tenus constamment, pouvaient seuls convaincre les Blancs, et les forcer de convenir que, pour avoir l'épiderme noir,

on n'est pas moins digne de porter le nom d'hommes.

Mais avant que d'arriver à ce jour d'alliance et de paix, nous avons encore à tracer plus d'un lugubre tableau. Quelque pénible que soit cette tâche, nous la remplirons avec courage : heureux, lorsque le récit d'une belle action nous fera oublier, au moins pour un instant, la longue suite d'horribles massacres dont se compose presque entièrement l'histoire de ce malheureux pays!

SEPTIÈME PÉRIODE.

La guerre recommence avec fureur. — Mort du général Leclerc. — L'Angleterre déclare la guerre à la France. — Evacuation de l'île par les Français. — Dessalines est nommé gouverneur.

L'ARRESTATION de Toussaint n'avait pas paru faire une grande sensation parmi les Noirs; le nommé Fontaine, auquel était adressée la lettre qui avait motivé la conduite du capitaine-général envers le chef noir, fut aussi arrêté dans le même temps, et fusillé sans que les Nègres en marquassent la moindre douleur; mais il était assez raisonnable de penser que cette indifférence apparente cachait des projets hostiles. Le général Leclerc, qui s'occupait d'une nouvelle

qu'il serait p
hommes qu'
armes, et il
des Nègres ;
hâter l'événe
surrection é
en même ten
battre avec
furent traités
plus de cruau
temps. Les g
soumis au ca
Français s'aff
fitèrent de ce
joug qu'ils

des munitions. L'armée française recevait de fréquens envois de troupes; mais la peste détruisait ces renforts presque aussitôt leur arrivée. Plus l'épidémie faisait de ravages, plus la rage de ceux qu'elle épargnait semblait s'accroître : les Français égorgeaient, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les Noirs qui tombaient entre leurs mains; chaque jour plusieurs centaines de ces malheureux périssaient dans les tortures; mais ces moyens, loin d'intimider les Nègres, ne servirent qu'à les exciter au carnage, et ils faisaient, par représailles, endurer les plus cruels supplices aux Blancs dont ils pouvaient s'emparer. L'armée française fut bientôt réduite à un tel état de faiblesse, que les Noirs prirent successivement les places les plus importantes de la Colonie. Ces événemens semblèrent rendre plus mauvaise encore la santé du général Leclerc,

teindre le but
était le chef,
ressentit rendit
mourut le 1er. n
tous les secours
gués. La mortalit
que le général P
obligé d'évacuer le
revenir aux Cap-
moins de trois jou
versée, soixante-si
cent cinquante.

Madame Leclerc
son mari à Saint
partie pour la France
elle les dépouill

cré des Noirs, que ne l'avait été Leclerc (1). Les insurgés, qui avaient choisi Dessalines pour leur chef, se battaient avec un acharnement extraordinaire. Craignant pour la ville du Cap-Français, jusqu'aux portes de laquelle les

---

(1) Voici ce que nous lisons dans un ouvrage ayant pour titre : *histoire de la Catastrophe de Saint-Domingue*.

« Pour signaler son arrivé au Port-au-
» Prince, et y faire pressentir la nature de
» son proconsulat, il (Rochambeau) avait
» invité les dames Haïtiennes à un bal pré-
» paré au gouvernement. Quelle fut leur
» douleur, d'entrer dans une salle toute
» tendue de noir, ornée de crêpes lugubres,
» et éclairée par des torches funéraires. Elles
» ne purent s'empêcher de témoigner à ce
» tigre leur émotion. Eh bien ! vous pensiez,
» leur dit-il, venir à un bal paré; c'est à votre
» enterrement que je vous ai invitées, et
» j'en ai voulu faire les frais.

virons de cette
de partie de se
qué par Dessali
d'abandonner l
après avoir per
de. Pour se ven
égorger cinq c
faits prisonniers
la cruauté ne l
de son adversai
Français qu'il
des victimes fini
dérable, qu'on
de nouveaux s
de Cuba des ch
des Nègres qu'il

» bûchers. Ni le sexe, ni l'enfance, ni
» la vieillesse ne trouvaient grâce aux
» yeux de ce démoniaque (Rocham-
» beau). Le général Maurepas fut con-
» duit à bord d'un vaisseau, où, après
» avoir été amarré au grand mât, on
» fixa des épaulettes sur ses épaules,
» et sur sa tête un vieux chapeau de
» général, avec des clous tels que ceux
» que l'on emploie à la construction
» des gros bâtimens. Au lieu de bâ-
» teaux à soupape, on en inventa d'u-
» ne autre espèce, où les victimes des
» deux sexes, entassées les unes sur
» les autres, expiraient étouffées par
» les vapeurs du souffre. » Voici ce
que le même écrivain raconte des chiens
qu'on avait fait venir de Cuba.

» Bientôt ces animaux sont stylés à
» l'usage auquel on les destine: une diè-
» te savamment calculée, irrite encore
» leur voracité naturelle. Du moment

» créature hum
» son qu'il a ph
» d'un épiderme
» dans l'arène a
» monstres. Tou
» court à ce sp
» tes sont prépa
» phithéâtre éle
» couvent des Re
» les cirques ensa
» on s'y précipit
» prendre place
» est donné, et
» traîné en pomp
» teau; comme s
» *nihilité*, on re

» Aussitôt des piqueurs actifs agacent
» leurs meutes, les excitent, les en-
» flamment, tantôt en les rapprochant,
» tantôt en les éloignant de leur proie.
» Quand on s'est assuré que la rage
» des dogues est à son comble, on les
» lâche contre L'HOMME devenu leur
» pâture. . . . . Au même instant,
» les chiens, d'autant plus acharnés
» que leur ardeur avait été plus long-
» temps comprimée, s'élançant sur
» leur curée, fondent à la fois sur tou-
» tes les parties de son corps, et le di-
» lacèrent à qui mieux mieux.»

Il serait inutile de consigner ici quelques-unes des réflexions pénibles que fait naître le récit de pareilles atrocités; les faits parlent assez haut: ils prouvent assez jusqu'où les passions peuvent ravaler la dignité de l'homme.

Il paraît que l'intention du général en chef était d'exterminer la race en-

dre ce but sang
forts, quelque
sent, ne pouva
tes que la peste
saient éprouver

Dessalines, a
Français plusieu
quels il avait tou
s'était avancé jus
Cap-Français, et il
siége de cette ville
re, rompant le tra
envoya une escad
Saint-Domingue.
de cette circonsta
Français dans le

commandait le général Rochambeau, menacés à la fois par terre et par mer, et continuant en outre d'être en proie aux ravages de la peste, ne voyaient d'espoir de salut que dans une capitulation. Rochambeau, cependant, soit qu'il n'attendît aucun quartier des Noirs qui paraissaient décidés à exterminer leurs ennemis; soit qu'il comptât encore sur l'arrivée de nouveaux renforts que la présence de l'escadre anglaise rendait cependant presque impossible, continuait à se défendre avec autant de courage que de talent; et, malgré l'étroit blocus établi autour de lui, il ne semblait pas disposé à se rendre. La garnison en vint bientôt au point d'être obligée de tuer les chevaux qui se trouvaient dans la ville pour en faire sa nourriture. L'été de 1803 se passa de la sorte, et ce ne fut que vers la fin de novembre que le général en chef offrit

lesquelles, la garnis
évacuer la place et le
quer sur la flotte qui
le port, et partir pour
si ces conditions avai
nables à Dessalines, il
les Anglais les trouva
goût; ils exigèrent que
français se rendissent à
bloquait le hâvre du Cap
la garnison fut obligée
pour ne pas être anéantie
de Dessalines, qui, maître
se disposait à couler tous le
qui étaient dans le port. R
seul, parvint

mille hommes de renfort, ne rapporta en France que la nouvelle de la défaite la plus complette, qui, en même temps qu'elle enlevait à la métropole tant de braves dont la valeur lui eût été si nécessaire, la dépouillait de sa plus riche possession dans le Nouveau-Monde. De tant de légions qui avaient quitté la France pour venir combattre sous le soleil dévorant de Saint-Domingue, il ne restait qu'un faible détachement qui se maintint pendant plusieurs années dans la partie espagnole de l'île.

Après le départ des Français, Saint-Domingue se trouva sous la domination de trois généraux noirs, Dessalines, Christophe et Clervaux, qui publièrent une proclamation dans laquelle ils cherchaient à justifier les moyens violens qu'ils avaient employés pour combattre leurs ennemis.

On ne saurait jeter assez de jour sur

espace
sieurs généra
l'on peut ave
opinion. Jusqu
de laisser parler
bres de réflexio
donc, autant que
cadre resserré de
authentiques que
sembler. La procl
venons de parler, p
idée de l'horreur que
conçue pour l'esclav
combien, en quelque
coup d'entre eux s'étai
dessus de leur condi
nous la

» nos droits, et nous jurons de ne ja-
» mais nous les laisser ravir par au-
» cune puissance de la terre. Le voile
» affreux du préjugé est maintenant dé-
» chiré! malheur à ceux qui oseraient
» réunir ses lambeaux sanglans !

» Propriétaires de Saint-Domingue,
» qui errez dans des contrées étrangè-
» res, en proclamant notre indépen-
» dance, nous ne vous défendons pas
» de rentrer dans vos biens: loin de
» nous cette pensée injuste! Nous sa-
» vons qu'il est parmi vous des hom-
» mes qui ont abjuré leurs anciennes
» erreurs, renoncé à leurs folles pré-
» tentions, et reconnu la justice de la
» cause pour laquelle nous versons
» notre sang depuis douze années.
» Nous traiterons en frères ceux qui
» nous aiment : ils peuvent compter
» sur notre estime et notre amitié,
» et revenir habiter parmi nous. Le

» peuple, fût-il
» terre, se porte
» qu'il est agité
» viles, et que
» puissamment se
» punir tous les c
» contrer sans cess
» tacles. Mais aujo
» de la paix nous pré
» orageux, et que le
» a succédé aux dés
» affreuse, St.-Dom
» un nouvel aspect, et
» doit être désormais

Immédiatement après la publication de cette proclamation, il fut décidé que l'île, désormais indépendante, ne porterait plus le nom de Saint-Domingue, et qu'elle reprendrait celui d'*Haïti*.

Déjà, depuis long-temps, Dessalines exerçait les fonctions de gouverneur; ce titre, qu'il possédait de fait, lui fut conféré le 1er. janvier 1804, par tous les généraux sous ses ordres; d'après la déclaration de tous ces chefs réunis aux Gonaïves, Dessalines put jouir, pendant sa vie, d'un pouvoir souverain, et il fut décidé qu'il aurait le droit de choisir son successeur : l'année 1804 fut appelée l'an 1er. de l'indépendance, et l'on s'occupa avec activité de l'organisation du gouvernement.

Ainsi, après avoir chassé les Français de Saint-Domingue, les Nègres, qui avaient fait tant de sacrifices pour conquérir leur liberté, qui avaient versé

HUITIÈME PÉRIODE.

Massacre des Français. — Campagnes de Dessalines. — Dessalines empereur. — Sa mort. — Le gouvernement est partagé entre deux chefs, Christophe et Pétion.

Cet homme, qui avait passé si rapidement de l'esclavage au pouvoir, eut bientôt oublié les maux qu'il avait souffertS dans sa première condition. Après avoir tant de fois enflammé le courage des Noirs par les mots d'indépendance et de liberté, il songea à leur ravir cette liberté pour laquelle ils avaient tant combattu, et il offrit aux Anglais de leur acheter tous les Nègres qu'ils pourraient se procurer à la côte de Guinée. Pour dissimuler ce que cette mesure

...ter son armée
guerre et les massa
coup diminué la po
que, soit qu'il achet
gres aux Anglais, o
moins la traite, et qu
venable d'en faire des
laisser faire des esclav
dats de ce chef étaient
que des esclaves? Pou
autre chose, alors qu'
comme des bêtes de som

Malgré la proclamatio
Dessalines promettait une
tion à tous les habitans d
que fût leur couleur

adre anglaise, qui n'eût pas manqué le s'emparer des bâtimens sur lesquels ls se seraient embarqués : dans la triste lternative de perdre tout ce qu'ils posédaient en sortant du port, ou de reser pour essayer de conserver leurs rihesses, sous la domination de Dessaines, ils s'arrêtèrent au dernier parti, t se mirent ainsi à la discrétion de 'homme qu'ils devaient craindre le lus.

Si rien n'est plus fragile que les proesses des hommes, c'est surtout lorse ces hommes sont arrivés au pouvoir 'ils ambitionnaient, et que, maîtres olus, ils peuvent être parjures avec unité. Non-seulement Dessalines 'ia bientôt qu'il avait promis sa proon aux Français restés dans l'île; il excita ouvertement les Noirs au cre de ces infortunés. Voici une

» Ce n'est point as
» de notre pays les b
» dant des siècles, l'o
» ni d'avoir réprimé s
» factions qui se laiss
» un fantôme de libe
» plaçait devant leurs
» surer, par un dernie
» nationale, la durée
» liberté dans le pays q
» naissance ; il faut ôt
» ment inhumain, qui
» qu'ici dans l'abrutis
» honteux, l'espoir de
» de nouveau. Les gén
» dirigé nos efforts con

» ple barbare. Nos lois, nos coutumes,
» nos villes, tout porte l'empreinte de
» la France. Que dis-je? il demeure
» encore des Français parmi nous! vic-
» times, depuis quatorze ans, de notre
» crédulité et de notre clémence; vain-
» cus, non par les armées françaises,
» mais par l'éloquence artificieuse de
» leurs agens, quand serons-nous enfin
» las de respirer le même air qu'eux?
» Qu'avons-nous de commun avec ces
» hommes sanguinaires? Leur cruauté,
» comparée à notre modération, leur
» couleur à la nôtre, l'étendue des
» mers qui nous séparent, notre climat
» qui leur donne la mort, tout nous dit
» clairement qu'ils ne sont pas nos frè-
» res, qu'ils ne le deviendront jamais,
» et que, s'ils trouvent un asile parmi
» nous, ils se rendront encore les ins-
» tigateurs de nouveaux troubles et de
» nouvelles divisions. Citoyens, hom-

» qui tendrait à vo
» joug ; jurez de po
» lâche les ennemis
» dance. »

A cette proclamati
fit succéder plusieurs
dévoilaient ses projet
Blancs et de s'empar
Il est extraordinaire
n'aient pas alors che
mort qui les menaçait
mais, ce qui est incro
trême confiance qu'ils
manité des Noirs, en n
faisaient tout pour s'atti

Cependant la tranquillité continuait à régner, et Dessalines reconnut qu'il fal-

---

» de nous montrer clémens envers ceux des
» hommes blancs qui manifestèrent l'inten-
» tion de vivre et de fraterniser avec nous,
» sous l'expresse condition de se conformer à
» nos lois et à nos réglemens, et de ne s'immis-
» cer ni directement ni indirectement dans
» les affaires du gouvernement. Un grand
» nombre nous ayant prêté ce serment restè-
» rent parmi nous; mais à peine ils furent
» admis à participer à notre système social,
» qu'ils voulurent envahir tous les emplois,
» tournèrent nos institutions en ridicule,
» affectèrent ces tons d'arrogance et de supé-
» riorité si déplacés de la part des vaincus à
» l'égard des vainqueurs, murmurèrent
» hautement contre l'autorité entre les
» mains de laquelle l'administration géné-
» rale venait d'être remise, et surtout blas-
» phémèrent contre l'indépendance qui ve-
» nait d'être décrétée. Ces simptômes de mé-

» contentement, b
» n'avaient excité
» parce que nous no
» la part de ces êtres
» temps enracinés
» l'orgueil et des pré
» ne fit point de cas
» discrets.

» Bientôt leur libre c
» ville en ville, de pla
» montagnes en montag
» rendus plus défians, p
» la possession d'un o
» acheté, s'aperçurent de
» mécontens, par leurs d
» nuations et leurs prom
» en tém

qu'il désirait. Suivi d'un certain nombre de soldats qui lui étaient entièrement dévoués, il entreprit de faire le tour de l'île et de faire massacrer tous les Français qui l'habitaient encore. Jamais massacre plus horrible ne fût exécuté avec plus de sang froid; les prêtres et les médecins en furent seuls exceptés; on procéda avec tant d'ordre et de soin à cette sanguinaire exécution, qu'aucune erreur ne fut commise. Tous les Blancs, autres que les Français, furent non-seulement épargnés, mais on les traita avec une sorte de distinction; on plaça

---

rien moins que convainquant; cependant il faudrait ne pas connaître les Français pour nier qu'il y ait quelque chose de vrai dans tout cela. Opprimés, ils avaient recours au ridicule pour se venger; c'est leur arme de prédilection; et ils s'en servaient sans songer qu'en pareil cas c'était jouer leur vie.

(*Note de l'Éditeur.*)

aux officiers
sous quelque
dant la nuit d
dans la ville
victimes et le b
tellites de Dess
portes des mai
Français : femme
tout fut égorgé s
exécution barbar
nouvelle à Saint-
d'aucun pays n'est s
sassinats, et ce n'est
que notre plume retr
Mais s'il est du devoi
ne dire que la vérit

elle des belles actions; mais cette tâhe, il faut la remplir, ou quitter la plume.

Il est juste de dire, pourtant, que la plus grande partie des Nègres, que la plupart des généraux ne partageaient point les sentimens du gouverneur; quelques-uns des chefs de l'armée osèrent même blâmer ouvertement la conduite de Dessalines; mais ce dernier, loin de chercher à rejeter l'effroyable responsabilité qui pesait sur sa tête, se reconnut avec enthousiasme l'auteur des nouveaux massacres.

« Oui, » s'écrie-t-il dans une proclamation, « oui, nous avons rendu aux » Français guerre pour guerre, crime » pour crime, outrage pour outrage; » oui, j'ai sauvé ma patrie, j'ai vengé » l'Amérique. Je l'avoue avec orgueil » à la face du ciel et de la terre. Que » m'importe l'opinion de mes contem-

» suffit....

» Je viens de p

» terrible, que l

» tôt ou tard, su

» d'une nature s

» truction et la

» Tremblez donc

» fléaux du Nouv

» gnards sont aig

» est prêt. »

Malgré toutes

l'on avait prises

victimes désignée

gnard des assassin

de Français, que les

faire tomber dans un nouveau piége la proie qui lui était échappée. Il fit donc publier que sa vengeance était satisfaite ; que, désormais, sa protection était acquise à tous les habitans de l'île, quelles que fussent leur couleur et leur origine ; et que, pour garantie de cette protection, des cartes de sûreté seraient délivrées à tous les Français qui se présenteraient à la parade où s'en ferait la distribution. Les infortunés, croyant que les Noirs devaient être rassasiés de carnage, et craignant qu'on ne leur imputât à crime de ne pas avoir confiance en la promesse du gouverneur, se rendirent à l'invitation ; mais, au lieu de cartes de sûreté, ils trouvèrent la mort : à mesure qu'ils se présentaient, des détachemens de Noirs les enveloppaient, et ils étaient fusillés sur-le-champ.

Des flots de sang venaient de couler ; des milliers de victimes venaient d'ex-

Français que les
atteindre ; nous
nombre de solda
partie espagnole,
maintenir. Dess
serait facile de so
l'île à sa domina
suffirait d'emplo
atteindre ce but ;
que les Espagnol
mune avec les Fr
bord aux premie

« Espagnols, d
» clamation, vou
» que parce que

» core, abjurez une erreur qui peut
» vous être funeste; rompez toute liai-
» son avec mon ennemi, si vous voulez
» que votre sang ne soit pas confondu
» avec le sien. Je vous donne quinze
» jours, à dater de cette notification,
» pour vous rallier sous mes étendards.
» Vous savez ce dont je suis capable;
» songez à votre salut. Recevez le ser-
» ment que je fais ici de veiller à votre
» sûreté personnelle, si vous profitez
» de cette occasion de vous montrer
» dignes d'être admis au nombre des
» enfans d'Haïti. »

Dessalines avait trop souvent violé ses promesses; il s'était trop souvent fait un jeu du parjure, pour que cette proclamation produisît l'effet qu'il en attendait; loin d'engager les Espagnols à se séparer des Français, les menaces du chef noir les engagèrent à se tenir sur leurs gardes; ils sentirent qu'il était

d'un barba
sang des
habitans de
Français q
préparaient
et faisaient d
pas surpris pa
le nouveau g
pays soumis à
avant que de
s'assurer de la
Sa conduite, p
n'eut rien de repr
naturelle semblait
mour de l'ordre et
reconnaissant

Santo-Domingo, devant laquelle il ne tarda pas à mettre le siége. Les Français et les Espsgnols se défendirent vaillamment; et Dessalines, qui avait pensé que sa présence suffirait pour anéantir ses adversaires, fut obligé de concentrer toutes ses forces sur le point qu'il avait attaqué, pour éviter d'être battu. Une résistance si opiniâtre le rendit furieux; il jura que les téméraires, qui osaient se défendre contre lui, paieraient de leur sang le crime de ne point tendre la gorge au fer assassin de ses satellites; il fit venir des renforts considérables, et les opérations du siége furent poussées avec ardeur; mais au moment où le général noir, se croyant sûr du succès, songeait à la vengeance terrible qu'il devait tirer de ses ennemis, plusieurs bâtimens français parvinrent à débarquer de nouvelles troupes près de Santo-Domingo : ce secours

qui affaibli
lines, battu
qu'il avait
colère, fut c
éviter une e
devait craindr
le pouvoir ne
terreur.

De retour de
salines apprit qu
offrir par le séna
ne d'empereur ;
revers que venaie
mes, il résolut
consul. On assure
Anglais qui lui

Déjà, on avait offert à Toussaint Louverture le titre de roi que cet homme supérieur avait refusé de prendre, sachant bien que si la paix se faisait entre la France et l'Angleterre, il serait aussitôt abandonné par cette dernière puissance, accoutumée à tout sacrifier à ses intérêts, et ne s'arrêtant jamais à d'autres considérations que celles qui lui promettent quelque avantage. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce furent les Anglais qui apportèrent à Dessalines tous les costumes de la nouvelle cour de France, que ce chef noir adopta. Ce fut le général Pétion qui remplit les fonctions de maître des cérémonies; le huit septembre (1804), il publia l'ordre que l'on devait observer pour le couronnement, et un mois après, le 8 octobre, Dessalines fut sacré et couronné sous le nom de Jacques Ier, empereur d'Haïti. Mais les principaux ha-

bitans, et les hommes qui occupaient les emplois les plus considérables dans le gouvernement, furent effrayés du pouvoir dont était revêtu un homme accoutumé à ne suivre d'autre loi que sa volonté; ils songèrent à mettre des limites à ce pouvoir. Une constitution fut faite et présentée à l'Empereur qui l'accepta. Cette constitution est une nouvelle preuve du changement qui s'était opéré en si peu de temps dans le moral des Noirs; elle était rédigée de telle sorte qu'elle eût fait honneur aux premiers législateurs. Rien n'était omis; on avait pourvu à tous les besoins nouveaux d'un peuple qui venait de conquérir son indépendance, et chacun des articles était rédigé avec une précision et une clarté remarquables. Mais quel frein cette constitution pouvait-elle mettre à l'ambition du nouveau souverain? Que sont, d'ailleurs,

les constitutions aux yeux des hommes arrivés au pouvoir ? Nous le savons, nous, Français, qui, plus d'une fois, avons vu violer le lendemain la constitution proclamée la veille. Quoi qu'il en soit, le pays devenait florissant sous le gouvernement de Dessalines : presque toutes les terres étaient devenues, par le massacre des Blancs, la propriété de l'Etat qui les affermait; et les Noirs, satisfaits par l'abolition de l'esclavage, travaillaient avec autant d'ardeur que de joie. Une population de quatre cent mille âmes, gouvernée par un homme qui, douze ans auparavant, était encore esclave, n'est pas le phénomène politique le moins remarquable de notre siècle.

Les hostilités avaient entièrement cessé entre Dessalines et le gouverneur de la partie espagnole, où les Français continuèrent à se maintenir

pendant plusieurs années; mais, malgré cette espèce de paix, l'empereur n'avait point diminué son armée, composée de quinze à dix-huit mille hommes. Les Noirs pensaient que la France ne s'en tiendrait pas là, et qu'elle saisirait toutes les occasions pour faire rentrer dans l'obéissance la plus riche de ses colonies; dans cet état de choses, la paix entre la France et l'Angleterre était ce que devaient redouter le plus les habitans de St.-Domingue, et c'était la crainte de cet événement qui engageait le gouvernement haïtien à se tenir sur le pied de guerre. On devait, en cas d'attaque, adopter le plan de défense qui avait été mis en usage lors de l'arrivée de l'expédition commandée par le général Leclerc; toutes les villes à la portée du canon des vaisseaux devaient être détruites à la première

apparition de l'ennemi, et l'armée noire ne devait jamais quitter le terrain sans l'avoir ravagé et sans en avoir brûlé toutes les habitations.

Dessalines, qui, pendant quelque temps n'avait paru s'occuper que du soin de rétablir partout le bon ordre et la justice, ne tarda pas à se livrer de nouveau à la férocité de son caractère: plusieurs officiers de Couleur furent mis à mort par son ordre et sans jugement. Ces nouveaux crimes effrayèrent les gens de Couleur, auxquels l'élévation d'un Noir au pouvoir avait déjà donné de vives inquiétudes: une conspiration éclata le 17 octobre 1806; et Dessalines, voulant résister aux conjurés qui se présentèrent pour s'emparer de lui, fut tué d'un coup de sabre. Ainsi finit cet homme que des circonstances extraordinaires avaient porté au

reçu aucune éc
ses défauts pa
sa vie politiq
mes; et sa vi
débauches.

« Il fut, » d
mation publiée
mort, « une sa
» tous les gen
» lui causer la
» Le trésor pu
» nuellement vi
» chacune de
» n'en eut pas
» constitution

On promettait aussi dans cette proclamation une nouvelle constitution, et le général noir Christophe était provisoirement nommé chef du gouvernement. Cependant les hommes de Couleur, qui étaient parvenus à renverser Dessalines, ne virent pas sans inquiétude les rênes du gouvernement remises entre les mains d'un homme de la même caste que celui dont ils avaient eu tant à se plaindre; et les conjurés, sous les coups desquels l'empereur était tombé, résolurent de mettre tout en œuvre, pour faire tomber le choix des députés qui devaient se rassembler au Port-au-Prince, pour nommer un chef et faire une nouvelle constitution, sur le général de couleur Pétion, qui jouissait d'une grande considération dans l'armée, et qui méritait, sous tous les rapports, de commander à Saint-Domingue: c'était un homme instruit; envoyé en France

étaient aussi
ceux de son c
beaux arts, et p
ces assez étend
tophe n'était p
il n'osa prend
sures pour s'ass
dans l'assembl
Port-au-Prince,
et le 27 décemb
clamé par ces
république. Ch
événement, s'
troupes qui lu
se dirigeait sur
qu'il apprit la

l'élection de son adversaire : les généraux de couleur avaient porté le nombre des députés à soixante-quatorze au lieu de cinquante-six, et il était évident que Pétion ne devait son élection qu'à cette mesure arbitraire. De son côté, le nouveau président avait rassemblé les troupes de son parti, et il s'était avancé à la rencontre de Christophe. Les deux armées engagèrent le combat le 1er. janvier 1807 ; on se battit avec acharnement, et la victoire fut quelque temps incertaine ; mais enfin, Pétion affaibli, fut obligé de battre en retraite, et Christophe demeura maître du champ de bataille, qu'il abandonna aussitôt pour poursuivre son ennemi, sur lequel il remporta plusieurs autres avantages.

Pétion, obligé de se retirer au Port-au-Prince, eut bientôt un nouvel ennemi à combattre. Le général Rigaud dont nous avons parlé plusieurs fois,

avait appris en France, où il s'était retiré, les changemens politiques survenus à Saint-Domingue; comptant sur la popularité dont il jouissait, et sur l'attachement des hommes de Couleur dont il avait été l'idole, il s'embarqua, et arriva aux Cayes dans le temps où Pétion et Christophe étaient aux mains. L'arrivée de ce personnage donna des craintes à Pétion; mais il n'osa rompre ouvertement avec un homme dont la seule apparition faisait fermenter les esprits; il le reçut avec une bienveillance apparente, et lui confia le commandement d'une partie des troupes. Dès-lors, Rigaud se croyant sûr du succès, ne prit plus la peine de dissimuler ses projets; il avoua ouvertement ses prétentions à la présidence, et tourna ses armes contre son chef. Christophe sentant tout le parti qu'il pourrait tirer de cette diversion, s'avança rapidement sur le Port-

au-Prince; mais les généraux de couleur, sentant bien que la division qui régnait entre eux rendrait la victoire de leur ennemi plus facile, se réunirent pour lui résister; ils firent une espèce de traité, par lequel ils se partageaient le pays qui leur était soumis, et aussitôt cet arrangement conclu, ils se disposèrent à soutenir la guerre contre Christophe. Celui-ci apprenant la réunion de ses ennemis, et sachant quelle était l'influence de ces deux hommes sur tous les habitans de la partie du Sud, se retira au Cap-Français, persuadé que la guerre civile recommencerait bientôt entre Rigaud et Pétion, et qu'elle réduirait plus promptement ces deux chefs qu'il ne pourrait le faire lui-même.

C'est une singulière destinée que celle des peuples de cette île! Tour-à-tour persécutés et persécuteurs, l'entière expulsion des Blancs semblait être la con-

dition indispensable de leur existence ; et à peine ce but de tous leurs efforts est-il atteint, que, tournant leurs armes contre eux-mêmes, ils s'entr'égorgent avec fureur, comme si assez de sang n'avait scellé leur régénération. Il est vrai que le passage presque subit de l'esclavage le plus abject à une entière indépendance ne pouvait manquer de produire une grande commotion ; tant d'intérêts ne pouvaient être froissés, tant d'amour-propres blessés, sans donner naissance à des haines particulières ; et l'intérêt général était le prétexte naturel dont on se servait pour assouvir ces haines. Le temps d'une franche réconciliation n'était pas encore venu, et c'était à un homme aussi vertueux qu'éclairé, qu'était réservée la gloire de réunir sous un seul étendard tous les enfans d'Haïti.

NEUVIÈME PÉRIODE.

Christophe Proclame une nouvelle constitution. — la guerre recommence entre Christophe et Pétion. — Christophe se fait couronner roi. — Situation de l'île lors de l'avénement de Louis XVIII au trône de France.

Des que Rigaud et Pétion eurent ap-
ris la retraite de Christophe, l'espèce
le traité qu'ils avaient conclu pour ré-
ister à l'ennemi commun, fut anéanti,
t ils se disputèrent de nouveau le pou-
voir, les armes à la main. Christophe,
endant ce temps, s'était retiré au Cap:
à, afin de consolider sa puissance, il
convoqua une assemblée de députés qui
édigea et proclama une nouvelle cons-

à Saint-D
pularité d
chement d
il avait été
riva aux Ca
et Christoph
rivée de ce p
tes à Pétion ;
vertement av
apparition fai
il le reçut avec
rente, et lui c
d'une partie de
gaud se croyant
plus la peine de
il avoua ouvert

au-Prince; mais les généraux de couleur, sentant bien que la division qui régnait entre eux rendrait la victoire de leur ennemi plus facile, se réunirent pour lui résister; ils firent une espèce de traité, par lequel ils se partageaient le pays qui leur était soumis, et aussitôt cet arrangement conclu, ils se disposèrent à soutenir la guerre contre Christophe. Celui-ci apprenant la réunion de ses ennemis, et sachant quelle était l'influence de ces deux hommes sur tous les habitans de la partie du Sud, se retira au Cap-Français, persuadé que la guerre civile recommencerait bientôt entre Rigaud et Pétion, et qu'elle réduirait plus promptement ces deux chefs qu'il ne pourrait le faire lui-même.

C'est une singulière destinée que celle des peuples de cette île! Tour-à-tour persécutés et persécuteurs, l'entière expulsion des Blancs semblait être la con-

Christophe aurait été promptement renversé, s'il n'avait eu des relations avec les Anglais qui lui faisaient passer des secours de toute espèce.

Las de combattre, Christophe et Pétion convinrent verbalement de mettre bas les armes et de gouverner chacun dans la partie de l'île où son autorité était reconnue. D'après cette convention, Pétion établit le siège de son gouvernement au Port-au-Prince ; et le Cap-Français devint la capitale des États de Christophe. Ce dernier, pour se consoler de n'avoir pu soumettre tout le pays, résolut de se faire donner le titre de roi, et d'imiter en cela Dessalines dont il remit la Constitution en vigueur après y avoir fait quelques changemens peu importans. Le conseil d'état, composé des créatures du futur roi, rendit un décret par lequel, considérant que le titre de président était

NEUVIÈME PÉRIODE.

Christophe Proclame une nouvelle constitution. — la guerre recommence entre Christophe et Pétion. — Christophe se fait couronner roi. — Situation de l'île lors de l'avénement de Louis XVIII au trône de France.

Des que Rigaud et Pétion eurent appris la retraite de Christophe, l'espèce de traité qu'ils avaient conclu pour résister à l'ennemi commun, fut anéanti, et ils se disputèrent de nouveau le pouvoir, les armes à la main. Christophe, pendant ce temps, s'était retiré au Cap: là, afin de consolider sa puissance, il convoqua une assemblée de députés qui rédigea et proclama une nouvelle cons-

« Tout individu résidan
» toire d'Haïti est libre.
» L'esclavage est pour
» Haïti.
» La Constitution nom
» chef Henri Christophe
» généralissime des force
» de mer.
» La religion catholiqu
» et romaine est la seule
» le gouvernement. L'exe
» tres cultes est toléré,
» bliquement.
» Le divorce est aboli.
Christophe publia en
une proclamation dans la

» vous étiez sur le point de devenir les » victimes.» Une Constitution qui abolissait le divorce, précédemment établi, et qui tolérait à peine l'exercice des religions autres que la catholique, méritait peu sans doute l'épithète de *libérale;* cependant le peuple la reçut comme un bienfait.

Trois années s'écoulèrent pendant lesquelles Christophe et Pétion ne cessèrent de se faire la guerre. Rigaud, qui avait abandonné ses prétentions, venait de mourir; et Pétion, débarrassé de cet ennemi, se trouvait assez fort pour soutenir long-temps encore ses droits à la souveraineté. Le général Boyer, ami de Pétion, remporta à plusieurs reprises, de grands avantages sur Christophe, sans que les résultats amenassent beaucoup de changement dans la situation des deux partis; on doit remarquer, cependant, que Chris-

sident Boyer, était très-florissante, et le commerce considérable qui s'y faisait, améliorait encore chaque jour sa situation. Il s'en fallait de beaucoup que le royaume de Christophe fût dans un tel état de prospérité. Souverain absolu, le monarque Noir était devenu un tyran féroce, qui entassait des milliers de victimes dans les nombreux cachots qu'il avait fait construire; tandis que le président Boyer mettait tout en usage pour adoucir la situation des habitans du Port-au-Prince, sa capitale, qu'un incendie venait de détruire presque entièrement (15 août 1820.) L'esprit de révolte se manifestait dans l'armée de Christophe, qui ne pouvait supporter plus long-temps le joug de fer sous lequel la tenait le despote qui s'était fait roi. Ce fût le 6 octobre que l'insurrection éclata; une division tout entière de l'armée, prit les armes aux cris de

trop vague, et que celui d'empereur ne convenait qu'aux souverains de plusieurs nations, Christophe était prié d'accepter le titre de roi : celui-ci n'eut garde de refuser, et le 2 juin 1811, il fût couronné au Cap Français sous le nom de Henri Ier, roi d'Haïti.

Les Français qui s'étaient maintenus à Santo-Domingo et dans quelques autres places, jusqu'au commencement de 1811, avaient été forcés de se rendre aux Anglais, et le nouveau roi profita de cette circonstance pour faire un traité d'alliance avec les Espagnols.

La paix régnait depuis sept ans dans l'île d'Haïti. Christophe avait créé une noblesse qui devait être héréditaire et introduit une discipline sévère dans son armée : de son côté, Pétion gouvernait avec autant de sagesse que de modération. Une ligne de démarcation avait été établie entre les deux États, et tout pré-

« Haïtiens, les jours de discorde et de divisions ont fait place à celui de la réconciliation et de la concorde; et ce jour est le plus agréable de ma vie. Enfans de la même famille, vous vous êtes tous ralliés à l'ombre de l'arbre sacré de la liberté. La Constitution de l'État est reconnue dans tout Haïti, depuis le Nord jusqu'au Midi, depuis l'Est jusqu'à l'Ouest. La République compte sur ses citoyens, comme sur des hommes dévoués à son service et à son indépendance.

« Je ne vous rappellerai pas l'histoire de vos malheurs : il ne faut s'en souvenir que pour en éviter de semblables à l'avenir. Quand nous prenions les armes pour détruire l'esclavage auquel nous étions soumis depuis des siècles; quand nous versions notre sang et que nous faisions les plus grands sacrifices pour notre patrie, nous n'imaginions pas que

ion, le président Boyer remit le district de la Grande-Anse à la république.

Cependant Louis XVIII était sur le trône; la France était en paix avec tout ses voisins, et les anciens Colons de Saint-Domingue insistaient auprès du Gouvernement pour qu'une expédition fût envoyée à Haïti afin de faire rentrer ce pays sous la domination du roi de France. Plusieurs députations ministérielles furent envoyées à Christophe et à Pétion; mais elles n'eurent d'autre résultat que de jeter l'alarme dans tout le pays, dont tous les habitans jurèrent de défendre l'indépendance.

Mécontent des envoyés ministériels qui avaient affiché des prétentions ridicules, le roi de France nomma lui même des députés; mais l'exagération du peuple d'Haïti empêcha que des négociations fussent entamées.

La République, gouvernée par le pré-

pouillions de toute prétention particulière, et que, dédaignant tous les avantages qui résultent de l'intrigue et de la faveur, nous apportions tous notre tribut en commun.

« N'oublions pas ces braves patriotes qui n'ont cessé de combattre contre le despotisme. Ceux qui, dans les derniers événemens, ont aidé le peuple à recouvrer la liberté, sont aussi dignes de la reconnaissance de la nation. Je regrette qu'il y ait eu du sang versé le 18 de ce mois; mon ordre du 17, envoyé par exprès au Cap, n'est pas arrivé à temps pour épargner le fils de Christophe et quelques officiers qui s'étaient fait remarquer dans l'exécution de leurs ordres barbares.

« Haïtiens, je demande solennellement que les événemens passés soient oubliés; ouvrez vos cœurs à la confiance, et hâtez-vous d'agir d'un com-

vive la liberté, une députation fut envoyée au président Boyer, pour lui offrir de réunir les deux Etats et de n'en faire qu'une République. En même temps, les insurgés marchent sur le palais de Sans-Souci qu'habitait le roi; les troupes envoyées contre cette division font tout-à-coup cause commune avec elle; et le 8 octobre, Christophe perdant tout espoir de salut, se brûle la cervelle dans son palais.

Tandis que l'on s'agitait dans la ville du Cap pour nommer un successeur au roi, le président Boyer s'avançait, à la tête de vingt mille hommes; ces forces imposèrent au petit nombre de partisans de Christophe; la tranquillité, qui n'avait été troublée qu'un instant, fut promptement rétablie, et, le 26 octobre, la réunion des deux Etats fut annoncée par le président, dans une proclamation ainsi conçue :

fans de
tous rall
la libert
reconna
Nord ju
qu'à l'O
ses citoy
voués à
dance.

« Je
de vos
nir que
l'avenir
pour d

nous deviendrions les victimes de ces hommes ambitieux, qui, dans les révolutions, perdent de vue le bien public pour penser à leur propre agrandissement.

« Vous connaissez des hommes dont la fatale renommée n'a attiré que des maux sur la nation, et n'a laissé pour héritage à leur famille que l'exécration de leur mémoire. Vous voyez maintenant le tableau du gouvernement inique de Christophe, qui n'agissait que par caprice.

« La constitution de la République, œuvre des représentans de tous les départemens, a établi des sauve-gardes contre le despotisme; si, pendant quatorze ans, elle a rendu heureux ceux qui lui sont restés fidèles, elle fera également le bonheur de ceux que Christophe a égarés; mais, pour y parvenir, il faut, Haïtiens, que nous nous dé-

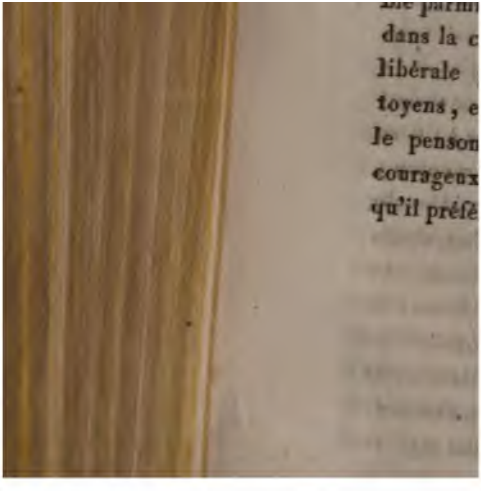

Elle parmi
dans la c
libérale
toyens, e
le penson
courageux
qu'il préfé

DIXIÈME PÉRIODE.

Les négociations sont entamées entre le Gouvernement français, et le président de la république d'Haïti. — Rupture. — S. M. Charles X reconnaît l'indépendance de la république d'Haïti.

Le Gouvernement français, qui n'avait pas perdu l'espoir de rétablir son autorité dans son ancienne colonie, ayant appris les derniers événemens qui avaient réunis les Haïtiens, sentit qu'il ne pouvait plus tenter d'employer la force pour conquérir ce pays; mais il pensa qu'on pourrait amener le Président de la République à des concessions qui rendraient la perte de cette ancienne Colonie moins sensible à la

métropole ; en conséquence, le [illegible]
tère français envoya M. Aubert [illegible]
Thouars auprès du Gouv[illegible]
d'Haïti, auquel il était char[illegible]
des propositions.

Voici comment le Prési[illegible] plus
me dans le compte rend[illegible] moyens
ciations qu'il fit impriu[illegible] ce ces re-
serait impossible de do[illegible] mputer au
un résumé à la fois pl[illegible] remonter sur
clair : [illegible] les torts d'une

« Tous les peupl[illegible] son Gouverne-
volutions, glorieus[illegible] le commerce de
lon les causes qui [illegible] mais sous pavillon
Les uns ont dû [illegible] me d'admission était
secousses politiq[illegible] rantie nationale.
été ébranlés, e[illegible] la situation d'Haïti,
dence : ceux-[illegible] fin d'octobre 1814, le
conserver int[illegible] Lavaysse, muni d'ins-
l'énergie na[illegible] M. Malouet, ministre de
berté, et se [illegible] au département de la
teux asserv[illegible] arqua en ce port. Ses pro-

traire, s'armant d'une noble résolution, ont secoué le joug de l'étranger, et se sont rendus indépendans. C'est au rang de ces derniers qu'il a plu à la divine Providence de nous placer : nous ferons constamment tous nos efforts pour justifier aux yeux du monde les signes non équivoques de sa volonté suprême.

« Sortie victorieuse de la lutte où l'avait engagée le besoin de reconquérir ses droits imprescriptibles, la nation haïtienne, éclairée par les leçons de l'expérience, n'eut plus d'autre ambition que de fonder les bases du Gouvernement sur des institutions semblables à celles qui avaient mérité à un peuple célèbre le suffrage de l'Univers.

« Dès-lors elle comprit que, pour se mettre à la hauteur de ses destinées, elle devait faire fleurir son agriculture, hâter sa civilisation, et appeler le commerce dans ses ports. Toutes les na-

blique, y furent
protégées. La Fran
pas plutôt réconcil
dont les flottes ne
les mers, qu'elle ch
de participer aux av
lations. Trop justes
monarque qui venait
le trône de ses pères,
agression antérieure à
ment, nous reçûmes le
cette puissance, mais
masqué. Cette forme d'a
nécessaire à la garantie n
« Telle était la situat
lorsque, ver

positions étaient aussi ridicules que le but de sa démarche était perfide. Elles furent rejetées, et la nation se tint sur ses gardes. Il est vrai que S. M. T. C. a désavoué la mission de cet agent; mais il nous était permis alors de considérer comme authentiques des pouvoirs revêtus de la signature d'un ministre qui n'oserait la nier. Le général Dauxion retourna à la Jamaïque dans les premiers jours de décembre.

« Deux ans après, et dans le même temps qu'Haïti s'occupait de reviser l'acte fondamental de sa régénération, nous vîmes arriver sur la frégate *la Flore* une seconde députation qui, bien qu'émanée directement de S. M. T. C., n'obtint pas un meilleur succès, parce que les prétentions n'avaient point changé.

« Malgré ces tentatives, bien faites pour éveiller la méfiance du peuple sur

...on le faire rét
vitude, le commer
tinua pas moins,
sécurité, ses transa

« La correspon
ont donné lieu les d
il vient d'être parlé,
par mon prédécesseu
drai pas davantage su
époque des ouverture
de la France avec le G
la République. Il me re
à faire connaître les déta
tions dont on a cru po
le fil avec moi : j'y joind
officielles qui y sont rela

mangart, qui, lors de la mission de M. le vicomte de Fontanges, en 1816, dont il faisait partie, s'était attiré, en manifestant ici des principes libéraux, l'estime du Gouvernement haïtien. M. Aubert m'annonçait que S. M. Louis XVIII *s'était décidée à consacrer notre indépendance, et se bornait à réclamer le droit de* SUZERAINETÉ, *avec des indemnités pour la cession du territoire et des propriétés.*

« Ma réponse fut positive, et en repoussant jusqu'à l'ombre du protectorat, je consentis à faire revivre, comme la seule voie qui pût mener à un traité définitif, l'offre d'une indemnité rsisonnablement calculée, que mon prédécesseur avait faite au général Dauxion Lavaysse, et que M. le vicomte de Fontanges avait écartée. Cette offre de ma part resta dans l'oubli, malgré l'assurance que M. Aubert m'a-

vait donnée que l'on n'attendait plus que la connaissance de ma détermination pour en finir.

« Il est à remarquer que chaque événement qui ajoutait à la prospérité de la République, ne tardait pas à être suivi de l'envoi de quelque agent, dont la mission avortait toujours par les rétractations du cabinet français.

« A peine les habitans de la partie de l'Est avaient manifesté leur ferme volonté de ne plus former avec nous qu'un seul et même peuple, et avaient réalisé le vœu de la Constitution, que M. Liot se présenta à moi avec des notes confidentielles de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine. Ces notes avaient pour but de me porter à faire une démarche de convenance : son Gouvernement, disait-il, ayant déjà fait infructueusement les

premiers pas, désirait que je prisse à mon tour l'initiative.

« Je n'avais pas oublié que la mission du général Lavaysse, toute ministérielle comme celle de M. Liot, avait été frappée d'un désaveu formel: je savais également à quoi m'en tenir sur les motifs de la non-réussite qui servait de prétexte à cette proposition ; mais, voulant donner une nouvelle preuve de mes dispositions conciliatrices, et pensant qu'il serait agréable à celui qui sollicitait cette négociation, qu'elle fût menée avec mystère, je ne crus pouvoir la remettre alors en des mains plus convenables qu'en celles du général Boyé, qui était ici depuis quelque temps.

» Ce général, qui, à juste titre, possède mon estime et ma confiance, partit dans le courant du mois de mai 1823, revêtu de mes pleins pou-

voirs pour parvenir à la conclusion d'un traité de commerce, basé sur la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti. Il est surprenant que le négociateur désigné par M. le marquis de Clermont-Tonnerre, pour s'aboucher avec lui, n'ait pas eu une latitude suffisante pour accepter mes propositions, puisque, d'après tout ce qui avait été agité depuis 1814, le cabinet français devait être fixé et sur notre détermination et sur les demandes auxquelles la France pouvait espérer de nous voir adhérer. Quoi qu'il en soit, cette négociation que le ministère avait appelée de tous ses vœux, échoua (le croira-t-on ?) par une chicane sur la nature et le mode de l'indemnité proposée par le général Boyé.

« M. Esmangard, dans ses lettres des 27 août et 26 octobre 1823, me témoigna combien il regrettait que

la mission dont le général Boyé avait été chargé, n'eût point réussi ; il en attribuait la cause au choix de mon agent et à la différence qu'il trouvait entre les propositions que j'avais faites le 10 mai 1821, et celles que le général Boyé lui avait présentées. Néanmoins, ne désespérant pas de pouvoir mener à fin une affaire qu'il avait tant à cœur, il me pressait d'envoyer un autre agent *qui ne fût point indifférent, par sa position, au résultat de la négociation, et qui fût porteur de mes premières propositions*, m'assurant qu'alors *le gouvernement du Roi, qui ne voulait que des conditions justes, modérées, telles enfin que je les avais désirées moi-même, serait toujours disposé à traiter sur ces bases, bases qu'il reconnaissait n'avoir rien qui ne fût acceptable*, qui selon lui

pêche du 10
de sa confér
général Boyé

» A ces de
gart en succé
me, qu'il m'
1823, pour m
comme posséda
et pour me trans
sir de coopérer
conclusion du tr
tre un terme à t
En effet, M. Lauj
au-Prince, quelqu
blication de ma pro
vier d

rupture de la négociation de Bruxelles, M. Esmangart ajoutait *qu'il aimait à croire que je reviendrais aux dispositions que je lui avais annoncées dans la dépêche que M. Aubert avait été chargé de lui remettre*. A l'appui de cette assertion, M. Laujon me fit aussi des instances pour m'engager à envoyer un agent en France, m'affirmant que le gouvernement du Roi faisait dépendre de cette démarche la formalité de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, d'après les bases du 10 mai 1821.

« Tant de persévérance de la part de M. Esmangart à poursuivre l'achèvement de ce grand œuvre me détermina à répondre à sa dernière lettre par ma dépêche du 4 février 1824, pour lui faire savoir que, me rendant au désir de son gouvernement, j'allais à cet effet envoyer en France une mis-

sion avec les pouvoirs nécessaires. En conséquence, le 1er. mai dernier, les citoyens Larose, sénateur, et Rouanez, notaire du gouvernement, s'embarquèrent à bord du brick de commerce le *Julius-Thalès*, pourvus de ma lettre de créance, en date du 28 avril 1824, et de mes instructions du même jour, qui ne pouvaient plus laisser aucun doute sur les clauses du traité qu'ils étaient chargés de conclure, et sur la formalité indispensable de *la reconnaissance, par une ordonnance royale, de notre indépendance absolue de toute domination étrangère, de toute espèce de suzeraineté, même de tout protectorat d'une puissance quelconque, en un mot, de l'indépendance dont nous jouissons depuis vingt ans.*

» Je ne tardai pas à croire devoir me féliciter d'avoir fait partir les citoyens Larose et Rouanez, puisqu'ils n'étaient

pas encore arrivés à leur destination, que je reçus successivement, par différens bâtimens, une dizaine de lettres, dans lesquelles MM. Esmangart et Laujon me témoignaient leur impatience du retard de la personne qui devait porter mes propositions. Mais, par une fatalité inconcevable, qui détourne toujours le ministère français du rapprochement qu'il paraît toujours si désireux d'opérer ; mais, par un système de tergiversation, qui ne lui permet pas, au moment de conclure, d'admettre les propositions déjà admises, ou qui lui fait reproduire les prétentions qu'il avait abandonnées pour se créer une occasion d'alléguer l'insuffisance des pouvoirs de mes agens, la mission des citoyens Larose et Rouanez demeura, comme les précédentes, sans résultat. Ils se virent donc dans la nécessité de demander leur passeport pour revenir dans la Répu-

» Leur conduite a ré
attente. Elle méritera a
doute pas, l'approbation
compte qu'ils m'en ont re
nexé aux pièces officielles
noncées.

» Je viens d'exposer les
livre au tribunal de l'opi
sera à même de juger si s
magistrat a justifié la confia
a placée en lui, et le Mond
côté fut la bonne foi. Je me
déclarer que les Haïtiens ne
jamais de leur glorieuse résol
attendront avec fermeté l'

et de leur énergie à défendre l'indépendance nationale.

» Palais national du Port-au-Prince, le 18 octobre 1824, an 21 de l'indépendance d'Haïti.

« BOYER.

« Par le président:

« *Le secrétaire-général,*

« B. INGINAC. »

Les négociations étaient donc entièrement rompues, lorsque, en août 1825, une dépêche télégraphique, datée de Brest, annonça que la France avait reconnu l'indépendance de Saint-Domingue, et que les autorités d'Haïti avaient reçu avec respect et reconnaissance l'ordonnance de S. M. Charles X, par laquelle le Roi renonçait à ses droits sur Haïti, moyennant une indemnité de cent cinquante millions, qui devaient

être répartis entre tous les colons dépossédés. Cet événement est si récent que, nous en sommes persuadés, les lecteurs nous sauront gré de rapporter, avec quelques détails, les circonstances de cette alliance entre la France et son ancienne colonie, devenue une des puissances les plus considérables du Nouveau-Monde. C'est dans la gazette officielle d'Haïti que nous puiserons ces détails. Voici ce qu'elle contient :

Dimanche 3 juillet, à dix heures du matin, la vigie signala une frégate et deux bâtimens. On était loin de penser que c'étaient des bâtimens de S.M. Très-Chrétienne. A deux heures de l'après-midi ils mouillèrent en grande rade, et l'on reconnut alors que c'était une frégate, un brick et une goëlette, sous pavillon français, la frégate ayant au mât de misaine le pavillon haïtien. Le colonel Boisblanc, chef des mouvemens du

port, se rendait à bord, lorsqu'il rencontra un canot de la frégate, ayant pavillon parlementaire, dans lequel était un officier porteur de dépêches pour le gouvernement. Le colonel Boisblanc prit les paquets, et le canot retourna à bord de la frégate. Son Exc. le président d'Haïti, ayant reçu ces paquets, fit appeler le général de brigade B. Inginac, secrétaire-général, et lui donna ordre de répondre à la lettre que lui avait adressée M. le baron de Mackau, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la *Circé*, pour lui annoncer qu'il était chargé, par S. M. Très-Chrétienne, d'une mission tonte pacifique auprès du gouvernement d'Haïti, de laquelle il espérait qu'il résulterait les plus grands avantages au pays. Le secrétaire-général envoya, le soir même, un de ses aides-de-camp à bord de la frégate, apporter la réponse à M. de

au monarque qui l
sisôt des ordres fu
réception de M. l
et de sa suite. Le le
rant, vers les sept
noble envoyé de S.
descendit à terre e
à l'hôtel du secréta
une conférence p
qui dura plus de
Mackau se retira
qui lui avaient ét
secrétaire-généra
à Son Exc. de so
baron, le présid

lui pour le grand objet de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti. Messieurs les commissaires et M. l'envoyé eurent une conférence le 4 au soir, laquelle dura plusieurs heures ; et le 5, à midi, ils en eurent une nouvelle, qui fut prolongée jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Dans ces deux conférences, les intérêts des deux gouvernemens furent défendus de part et d'autre avec dévouement et patriotisme. Le soir du même jour, Son Exc. le président d'Haïti eut une première entrevue avec M. le baron de Mackau. Le 7, à midi, Son Exc. convoqua, au Palais-National, le secrétaire d'État, le grand-juge, le secrétaire-général, les généraux et les sénateurs présens dans la capitale, le trésorier-général, le doyen du tribunal de cassation et divers officiers civils et militaires, afin d'avoir leur opinion sur les propositions offertes. Le même

soir, il eut une nouvelle conférence avec M. de Mackau. Le 8 au matin, S. Exc. le président d'Haïti annonça, par une lettre, à M. le baron, que le gouvernement de la république acceptait, d'après les explications qu'il avait données, l'ordonnance qui reconnaît, sous certaines conditions, l'indépendance pleine et entière du gouvernement d'Haïti. Aussitôt le brick le *Rusé*, commandé par le capitaine de frégate M. Luneau, fut expédié au devant de la flotte qui se trouvait dans nos eaux, sous les ordres des contre-amiraux Jurieu de la Gravière et Grivel, pour leur annoncer la conclusion de la négociation; et, le soir de la même journée, la goëlette de S. M. Très-Chrétienne la *Béarnaise*, commandée par le lieutenant de vaisseau H. Derville, fut expédiée pour la France, afin d'en apporter la nouvelle.

Dès-lors, la cérémonie de l'entérine-

ment et acceptation de l'ordonnance au Sénat, fût arrêtée pour le 11.

Le 11, à l'heure indiquée, M. de Mackau, MM. les amiraux et officiers de l'escadre devant le port, s'étant rendus à terre dans l'ordre arrêté par le supplément au programme, et ayant reçu les complimens du général Thomas et des généraux qui l'accompagnaient, le cortége est parti du quai pour se rendre au Sénat, où, étant entré, M. le baron de Mackau prit la parole, et prononça le discours suivant :

« Messieurs du Sénat,

» Le roi m'a ordonné de venir vers vous et de vous offrir en son nom le pacte le plus généreux dont l'époque actuelle offre l'exemple. Vous y trouverez, messieurs, qu'en ces grandes circonstances, la royale pensée de S. M. ne s'est pas moins portée sur l'état pré-

ans doute, M
vertus de votre digr
térêt d'un prince qu
l'orgueil et de son pé
ont exercé une grand
détermination de S. M
sait qu'il y eût du bie
réunion d'hommes pou
Charles X fût vivement

» Dieu bénira, messi
cère et grande réconcil
mettra qu'elle serve d'ex
tres États déchirés encore
dont l'humanité gémit.

» Aussi nous est-il per
que, dans le Nouveau-M
dans l'

cette auguste Maison de France, qui, après avoir fait le bonheur de notre pays, a voulu fonder celui de ce nouvel État. »

Et il déposa l'ordonnance sur la table du président du Sénat.

Le président du Sénat se leva et répondit au discours de M. le baron par celui qui suit :

« MONSIEUR LE BARON,

» Nous recevons avec vénération l'ordonnance de S. M. T. C., par laquelle la recognition de l'indépendance d'Haïti est formellement déclarée, et dont vous avez été chargé de nous présenter l'acte solennel.

» Il appartenait à un descendant de la noble et antique race des Bourbons de mettre le sceau au grand œuvre de notre régénération : après de si funestes et de si cruelles calamités, Charles X,

de reconnaître le droit acquis par le peuple Haïtien, et appelle cette jeune nation à prendre rang parmi les peuples anciens.

» Rendons grâce à l'Éternel.

» Gloire à l'auguste monarque qui, dédaignant des lauriers qui seraient souillés de sang, a préféré ceindre son front majestueux de l'olivier de la paix !

» Réunissons nos vœux pour bénir son bien-aimé fils, dont la renommée, en publiant les vertus, a fait retentir sa voix jusqu'à nous.

» Félicitons M. le baron de Mackau d'avoir si dignement rempli son honorable mission : le nom de son souverain, celui du Dauphin de France et le sien, seront inscrits en traits ineffaçables dans les fastes d'Haïti. »

Après ce discours, un des secrétaires du Sénat a donné lecture, à haute et intelligible voix, de l'ordonnance de

S. M. T. C., en date du 17 avril dernier, qui reconnaît l'indépendance pleine et entière du gouvernement d'Haïti. Ensuite cet acte solennel a été entériné dans les registres du Sénat, et remis à une députation composée des sénateurs Daumec, Pitre et Rouanez, pour être porté au président d'Haïti. Les cris de *vive Charles X! vive le Dauphin de France! vive la France! vive Haïti! vive le président d'Haïti! vive l'indépendance!* retentirent de tous les côtés de la salle; et, après l'entérinement de l'ordonnance, la séance fut fermée, et le cortége se rendit au Palais-National. Etant rendu au pied des escaliers, monsieur l'envoyé de S. M. T. C., MM. les amiraux et la députation du Sénat furent reçus par le contre-amiral Panayoti, officier-général de service au palais, et furent introduits par les aides-de-camp de service dans la salle des gé-

néraux, où se trouvait S. Exc. le président d'Haïti, environné des grands fonctionnaires. Après les salutations réciproques, et lorsque les principaux personnages du cortège eurent pris place sur les fauteuils qui leur étaient destinés, le sénateur Daumec, tenant dans ses mains l'ordonnance du roi très-chrétien, renfermée dans un superbe étui de velours, se leva, improvisa un discours analogue à la circonstance, que nous regrettons de ne pouvoir insérer ici, et déposa sur la table ladite ordonnance. S. Exc., prenant alors la parole, a prononcé le discours suivant :

« En acceptant solennellement l'ordonnance de S. M. Charles X, qui reconnaît d'une manière formelle l'indépendance pleine et entière du gouvernement d'Haïti, qu'il est doux pour mon cœur de voir mettre le sceau à l'émancipation d'un peuple digne, par son cou-

rage et sa détermination, des destinées que la Providence lui réservait; d'un peuple à la tête duquel il m'est si glorieux d'avoir été appelé !

» Si les Haïtiens, par leur constance et leur loyauté, ont mérité l'estime des hommes impartiaux de toutes les nations, il est juste de rendre ici un hommage éclatant à la gloire immortelle que, par cet acte mémorable, le monarque de la France vient d'ajouter à l'éclat de son règne. Puisse la vie de ce souverain être longue et heureuse pour le bonheur de l'humanité !

» Depuis vingt-deux ans, nous renouvelons chaque année le serment de vivre indépendans ou de mourir : désormais, nous y ajouterons un vœu cher à notre cœur, et qui, j'espère, sera entendu du Ciel : que la confiance et une franchise réciproque cimentent à jamais l'accord

qui vient de se former entre les Français et les Haïtiens ! »

M. de Mackau se leva et s'adressa à S. Exc. le président d'Haïti, dans les termes suivans :

« Monsieur le Président,

» Le roi a su qu'il existait sur une terre éloignée, autrefois dépendante de ses États, un chef illustre qui ne se servit jamais de son influence et de son autorité que pour soulager le malheur, désarmer la guerre de rigueurs inutiles, et couvrir les Français surtout de sa protection.

» Le roi m'a dit : allez vers cet homme célèbre ; offrez-lui la paix, et pour son pays, la prospérité et le bonheur. J'ai obéi ; j'ai rencontré le chef que m'avait signalé mon roi, et Haïti a pris son rang parmi les nations indépendantes. »

Le président d'Haïti prenant la parole, s'est exprimé en ces termes :

« MONSIEUR LE BARON,

» Mon âme est émue à l'expression des sentimens que vous venez de manifester. Il m'est glorieux et satisfaisant tout-à-la-fois d'entendre ce que vous m'annoncez dans cette grave solennité de la part de S. M. le roi de France. Tout ce que j'ai fait n'a été que le résultat de principes fixés qui ne varieront jamais.

» J'éprouve une véritable satisfaction de pouvoir, dans cette circonstance, vous témoigner combien je me félicite d'avoir été à portée d'apprécier les qualités honorables qui vous distinguent. »

Après que le président eut fini de parler, il donna l'ordre au secrétaire-général de faire la lecture de l'ordonnance de S. M. T. C., et ensuite de la décharge donnée à M. de Mackau de la

remise de l'ordonnance dont il était porteur. Cette décharge ayant été agréée, le signal convenu fut fait, et aussitôt les bâtimens composant l'escadre française devant le port ont salué le pavillon d'Haïti comme celui d'une nation indépendante. Aussitôt le fort Alexandre, tous les forts de la ligne et les gardes-côtes sur rade ont salué le pavillon royal de France.

Les cris d'allégresse de *vive S. M. T. C.! vive la Famille royale de France! vive le président d'Haïti! vive l'indépendance! vive la France! vive Haïti!* se firent simultanément entendre.

Le cortége se rendit à l'église paroissiale pour y entendre le *Te Deum*.

Ainsi fut entièrement consommé le grand acte de la régénération du peuple haïtien. Puisse-t-il goûter longtemps, sous le gouvernement du sage

magistrat, du général habile et du citoyen éclairé qu'il a choisi pour chef, les douceurs de la liberté pour laquelle il a si long-temps combattu, et qu'il a acquise au prix de si grands et si honorables sacrifices ! Tel est le vœu d'un homme, qui, méprisant un préjugé ridicule et barbare, ne vit jamais dans les habitans d'Haïti, que des frères et de vertueux citoyens.

FIN.

TABLE D

INTRODUCTION.....

PREMIÈR

Depuis le 4 déce
la fin du

Découverte de l'île d'I
mingue.) — Conq
Cruauté des Espagn
de la colonie à la fi

DEUXIÈME

Depuis le commenc

TROISIÈME PÉRIODE,

Depuis le commencement du 18e *siècle jusqu'en* 1789.

Pages

Création et ruine d'une compagnie destinée à augmenter le nombre des colons. — Mœurs et gouvernement. —Effet que produisirent dans la colonie les premiers événemens de la révolution française..... 43

QUATRIÈME PÉRIODE,

Depuis 1790 *jusqu'en* 1793.

Révolte de Jacques Ogé. — Arrivée en France des membres de l'assemblée générale. — Décret qui déclare les gens de Couleur et les Blancs égaux en droit. — La guerre civile éclate avec fureur. —Massacre des Blancs..... 63

CINQUIEME PÉRIODE,

Depuis 1793 *jusqu'en* 1798.

Le Gouvernement français déclare la

guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — La guerre continue à Saint-Domingue.—Abolition de l'esclavage. — Les Anglais s'emparent d'une partie de la colonie. — Toussaint Louverture. — Les Anglais abandonnent Saint-Domingue 85

SIXIÈME PÉRIODE,

Depuis 1798 *jusqu'en* 1803.

Toussaint Louverture proclame l'indépendance de Saint-Domingue. — Paix entre la France et l'Angleterre. — Expédition du général Leclerc.— Arrestation et mort de Toussaint.... 119

SEPTIÈME PÉRIODE,

Depuis 1803 *jusqu'en* 1804.

La guerre recommence avec fureur. — Mort du général Leclerc. — L'Angleterre déclare la guerre à la France. — Evacuation de l'île par les Fran-

P.
çais. — Dessalines est nommé gouverneur..... 1

HUITIÈME PÉRIODE,

Depuis 1804 *jusqu'en* 1807.

lassacre des Français. — Campagnes de Dessalines.—Dessalines, empereur. — Sa mort. — Le gouvernement est partagé entre deux chefs, Christophe et Pétion..... 205

NEUVIÈME PÉRIODE,

Depuis 1807 *jusqu'à la fin de* 1820.

hristophe proclame une nouvelle constitution. — La guerre recommence entre Christophe et Pétion. — Christophe se fait couronner roi. — Situation de l'île lors de l'avénement de ouis XVIII au trône de France.... 237

DIXIÈME PÉRIODE,

Depuis 1821 *jusqu'en* 1825.

égociations sont entamées entre le uvernement français et le Prési-